

Séance de la soirée du 23 mai 2012

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme Anne-Marie Parent, présidente**
 M. Jean-François Longpré, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DRUMMONDVILLE
(SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 23 mai – 19 h
Centre Communautaire de loisirs Claude-Nault
480, rue Lessard
Saint-Nicéphore

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 23 MAI 2012 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LECTURE DES REQUÊTES 8

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR :

M. MARTIN DUSSAULT 12

M. DANIEL BRIEN..... 14

M. PIERRE LÉGARÉ..... 16

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. ÉRIC PERREAUULT 23

Mme ANDRÉANNE BLAIS 26

M. KAREL MÉNARD 30

M. JEAN-BENJAMIN MILOT 34

M. JEAN-GUY FORCIER 42

Mme CATHY RAYMOND..... 45

M. GÉRARD FRÉCHETTE..... 47

Mme SYLVIE BOUCHARD..... 57

Mme SUZANNE ROUSSEAU 59

M. GILLES CAISSY..... 66

M. JEAN-PIERRE MILOT 74

M. JEAN-LUC DUPERRON 84

M. PABLO DESFOSSERS 98

M. LUDGER LÉPINE..... 101

M. MICHEL GAGNÉ 108

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville, secteur Saint-Nicéphore*. Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

10 Je me présente, Anne-Marie Parent, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Je serai secondée par le commissaire Jean-François Longpré.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 26 avril 2012. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud :

20 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore par Waste Management et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

25 Et c'est signé : Pierre Arcand. »

30 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par le projet.

35 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects biophysique, social et économique.

40 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de

la loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse. Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

45 Mon collègue, monsieur Longpré, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

55 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, à l'arrière de la salle. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

60 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

65 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

70 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

75 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier le 22 mai 2012 et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 21 septembre 2012.

80 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure. D'abord, je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées, puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête.

85 Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions.

90 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Une visite publique est prévue, afin de permettre à tous d'obtenir plus d'information sur le site même du projet. Les détails vous seront communiqués lors de la deuxième pause.

95 La première partie de l'audience donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

100 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 18 juin prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent
105 préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention » disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

110 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

115 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires au plus tard le 14 juin 2012 à midi, soit quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous, afin de bien comprendre votre position.

120 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles. Ensuite, faites connaître à la coordonnatrice votre intention de déposer un mémoire au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 4 juin 2012.

125 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses
recherches pour compléter son examen du projet et son analyse, en posant des questions au
promoteur et aux personnes-ressources. La commission compte recevoir les réponses dans un
délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils
deviendront accessibles par Internet, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste
à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

130 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le
site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de
l'UQAM.

135 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles
sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après
la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également
disponibles dans les centres de consultation régionaux.

140 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons ensemble la disposition de la salle.

145 Au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes,
celle des personnes-ressources, et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À
l'arrière, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, la table des représentants du
promoteur et devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

150 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la
salle.

155 Ce soir, le registre sera ouvert dès la première pause. Deux questions seront admises par
intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs
questions. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées, et je
dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une
autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le
commissaire Jean-François Longpré, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

160 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés
sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon
collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des
représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette
question.

165 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

170 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

175 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentielle ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Et cette décision sera rendue publique. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la
180 commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

190 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

195 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, les analystes, messieurs Yvon Deshaies, Jean Roberge et Arthur Vignacq. À l'arrière de la salle, la conseillère en communication, madame Julie Olivier et, la coordonnatrice, Renée Poliquin. Madame Yolande Teasdale assure le travail de la sténotypie et une équipe du Centre des services partagés du Québec nous assiste pour l'aspect technique, messieurs Jean Métivier et Louis-Philippe Martel.

200 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Voici monsieur Martin Dussault.

205 **M. MARTIN DUSSAULT :**

210 Bonsoir, Madame la présidente. À ma gauche, il me fait plaisir de vous présenter mon collègue, biologiste de formation, monsieur Daniel Brien, qui est le directeur général des lieux d'enfouissement chez Waste Management au Québec, et m'accompagnera également pour cette audience, il s'agit d'un expert en études environnementales de la firme Aecom, il est géographe de formation, monsieur Pierre Légaré.

LA PRÉSIDENTE :

215 Je vous remercie. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources dont nous avons l'expertise sur place. De la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Michel Allaire. Si vous voulez bien dire votre nom?

220 **M. MICHEL ALLAIRE :**

Oui, c'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

225 Ministère de la Santé et des Services sociaux?

Mme KARINE MARTEL :

230 Karine Martel.

LA PRÉSIDENTE :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

235 **M. JEAN MBARAGA :**

240 Merci, Madame la présidente. Je suis Jean Mbaraga, je suis porte-parole du ministère, et dans ces audiences, je serai assisté par Claude Trudel, qui va décliné ses fonctions. Et en même temps, dans la salle, il y a justement Andréanne Ferland et Gilles Gaudette.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie. Monsieur Trudel.

245 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Claude Trudel du ministère de l'Environnement aussi, du service des matières résiduelles.

250 **LA PRÉSIDENTE :**

De Recyc-Québec?

255 **Mme CAROLINE ROUSSELET :**

Caroline Rousselet.

LA PRÉSIDENTE :

260 Merci. De la MRC de Drummond?

M. LUCIEN LAMPRON :

Lucien Lampron.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Et de la Ville de Drummondville?

270 **M. CLAUDE PROULX :**

Claude Proulx, directeur général. Je suis accompagné dans la salle de monsieur Francis Adam, qui est du service d'ingénierie de la Ville, de monsieur Patrick Beaudry qui est de l'usine de traitement des eaux usées, de monsieur Benoît Carignan qui est trésorier municipal, Denis Jauron qui est chef du département d'urbanisme, Roger Leblanc au département de l'environnement et madame Caroline Nguyen Minh qui est aux communications.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

280 Très bien. Je vous remercie beaucoup. Nous avons également demandé l'expertise par écrit de Transports Canada, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère des Transports. Donc, ils ne sont pas présents ce soir, mais si nous avons des questions pour eux, leur expertise sera disponible par écrit.

285 Maintenant, je vais inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Je me réserve le droit de vous interrompre, si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

290 Alors, tout d'abord, le promoteur a fait une demande de requête. Alors, il nous lira sa requête et, ensuite, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. La parole est maintenant au promoteur, monsieur Dussault de WM Québec inc., qui présentera sa requête.

295 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Alors, c'est une lettre adressée à monsieur Pierre Arcand, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, ayant pour objet : *Demande d'audience publique pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore.*

300 « *Monsieur le ministre, vous avez rendu publics les documents relatifs à notre projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore, conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.*

305 *Considérant l'échéancier serré pour la réalisation du projet, nous prenons l'initiative de vous demander dès maintenant, Monsieur le ministre, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, pour tenir, dès qu'il lui sera possible, une audience sur notre projet.*

310 *Dès le moment où nous avons déposé l'étude d'impact sur le projet au ministère il y a plus d'un an, soit le 7 février 2011, nous avons travaillé à le faire connaître au public. Nous avons informé d'abord les autorités locales, les membres du comité de vigilance, les voisins immédiats, les intervenants intéressés et nous avons diffusé un communiqué de presse à l'attention des médias régionaux qui ont traité le sujet pour leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.*

315 *Nous avons mis en ligne des documents permettant aux gens de s'informer plus amplement sur notre projet et nous les avons invités à venir échanger avec nous dans le cadre d'une démarche de préconsultation qui s'est tenue lors de quatre soirées publiques tenues de février à juin 2011. Nous avons à nouveau organisé une journée porte ouverte, le 17 septembre 2011, laquelle a été publicisée dans les médias de la région afin d'inviter tous les gens intéressés par notre projet et par nos opérations à venir en discuter avec nous, à nos installations.*

320

325 *Le projet est connu de la population et pour cette raison, notamment, nous sommes d'avis qu'il peut dès à présent être soumis à l'examen du public dans le cadre d'une audience menée par le BAPE à laquelle nous participerons avec enthousiasme et diligence.*

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la présente et nous vous prions, Monsieur le ministre, de recevoir nos salutations distinguées. »

330 Lettre que j'ai moi-même signée.

LA PRÉSIDENTE :

335 Merci, Monsieur Dussault. J'appelle maintenant le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets à venir présenter sa requête.

M. KAREL MÉNARD :

340 Bonsoir, Madame la présidente, messieurs, dames.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

345 **M. KAREL MÉNARD :**

350 Donc, je m'appelle Karel Ménard, je suis directeur du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Donc, notre demande d'audience publique est adressée également à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous voulez parler un petit peu plus fort, Monsieur Ménard?

355 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui, pardon.

LA PRÉSIDENTE :

360 Pour que tout le monde puisse entendre. Près du micro, oui. Merci.

M. KAREL MÉNARD :

365 Donc, je me nomme Karel Ménard et je suis directeur général du Front commun québécois
pour une gestion écologique des déchets. Et notre demande d'audience publique est adressée à
monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
Donc, l'objet, c'est une demande d'audience publique, projet d'agrandissement du LET de
370 Drummondville, Saint-Nicéphore.

*« Monsieur le ministre, bien que vous ayez déjà donné le mandat au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement, au BAPE, de tenir une audience publique sur le projet cité en
rubrique, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets tient quand
375 même à vous déposer une demande en ce sens. En effet, nous croyons qu'il est important que
vous, ainsi que la commission du BAPE, connaissiez nos préoccupations concernant cette
demande d'agrandissement.*

*Tout d'abord, permettez-nous de vous dire que nous avons été extrêmement surpris que
380 vous ayez utilisé une procédure peu employée relative au déroulement des audiences publiques
qui vous a permis de déclencher des audiences publiques avant même que ne soit terminée la
période de consultation de 45 jours prévue dans la « Loi sur la qualité de l'environnement ».*

*Non seulement cette façon de faire va priver de nombreux citoyens et groupes de temps
385 précieux pour l'étude des documents volumineux déposés par le promoteur, elle n'incitera pas
d'éventuels nouveaux requérants à vous transmettre leur récrimination à l'endroit de ce projet.
Aussi, nous n'avons trouvé aucun motif ou urgence pouvant motiver une telle décision. Une
décision qui ne favorise aucunement la partie publique, selon nous.*

*Un autre point qui nous apparaît important de vous souligner, même s'il ne relève pas de
390 vous, est le calendrier de la commission qui a déjà été établi dans ses moindres détails. Cela
implique que la commission a estimé a priori à une journée, ou à deux dans le meilleur des cas,
la durée requise pour la tenue de la première partie. Nous ne comptons pas la soirée du 23 mai
qui sera réservée principalement à l'explication de la procédure de même qu'à la présentation du
395 projet par le promoteur.*

*À cette durée, nous devons également envisager la visite des installations du promoteur
qui généralement accapare une demi-journée.*

*Selon l'hypothèse la plus probable, donc, la période de temps qu'aura le public pour
400 adresser de vive voix ses questions à la commission en charge de ce mandat ne sera que d'une
journée et demie. Cela nous semble des plus inappropriés pour un projet d'agrandissement de
lieu d'enfouissement technique de cette ampleur, qui n'a jamais été, rappelons-le, l'objet de
quelque étude ou consultation publique que ce soit auparavant.*

405 *Aussi, non seulement le conseil d'administration du Front commun vient-il tout juste
d'adopter une résolution visant à vous formuler une demande d'audience publique sur ce projet, il
vous enjoignait, par le fait même, à repousser ces consultations après la période estivale afin de
favoriser la participation publique.*

410 *Donc, voici les motifs de notre demande :*

415 *Voici donc les raisons qui nous amènent à vous demander la tenue d'audience publique
sous l'égide du BAPE dans le dossier de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de
Drummondville, secteur Saint-Nicéphore par la compagnie Waste Management.*

420 *Premièrement, il nous apparaît que ce projet répond davantage au besoin de l'initiateur
qu'à ceux des communautés qu'il entend desservir. En effet, l'évaluation des besoins exprimés
minimise les impacts sur les besoins en élimination des matières résiduelles qu'aurait la Politique
québécoise de gestion des matières résiduelles et des diverses mesures qui en découlent.*

*Le prolongement des activités d'enfouissement de ce LET à un rythme similaire à celui des
dernières années nous fait craindre une perpétuation du gaspillage de nos ressources.*

425 *La distance du projet par rapport aux clientèles visées et la circulation des camions de
déchets sur nos routes qui en découlerait contribueraient à produire des gaz à effet de serre
autrement évitable.*

430 *Également, plusieurs impacts reliés directement aux activités d'élimination ou à
l'agrandissement de ce LET semblent avoir été minimisés, notamment :*

435 *la perte de milieu humide;
la nuisance due au transport;
la qualité des eaux souterraines;
les émissions de biogaz;
les préoccupations sociales; et
l'arrimage avec le PGMR de la MRC de Drummond.*

440 *En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer,
Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments. »*

Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard.

LA PRÉSIDENTE :

445

Merci, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

450

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

455

La parole est maintenant au promoteur, monsieur Dussault, qui présentera son projet durant environ 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert.

Alors, Monsieur Dussault.

460

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, rebonsoir, mesdames et messieurs. Au nom de mes collègues, il me fait grand plaisir d'être ici pour présenter le projet que nous souhaitons évidemment implanter dans le secteur Saint-Nicéphore à Drummondville.

465

Un mot rapidement sur Waste Management, l'entreprise qui est présente ici, à Saint-Nicéphore, mais également au Québec. Waste Management est un chef de file de la gestion des matières résiduelles au Québec et également en Amérique du Nord. Nous offrons des services de récupération, de collecte et des opérations d'élimination sécuritaires des matières résiduelles, notamment ici, à Saint-Nicéphore, site qui fait l'objet de la présente audience. Nous avons quelque 300 employés qui offrent des services à plusieurs milliers de foyers, entreprises et institutions.

470

Un bref historique et un mot sur le contexte du projet. Nous sommes présents ici dans le secteur de Saint-Nicéphore à Drummondville depuis 1996. Nous avons œuvré activement à apporter plusieurs améliorations, tant au niveau de la sécurité environnementale que des mesures pour atténuer les nuisances dans le voisinage, grâce à des investissements de plus de 50 M\$ au fil des années.

475

480

Tout au long de nos opérations au cours des dernières années et lorsque nous avons préparé le projet, nous avons tenu en compte les préoccupations des autorités locales et des citoyens. Nous nous sommes affairés à intégrer harmonieusement nos activités dans la communauté, mais également recueillir les préoccupations des citoyens lorsque nous avons élaboré le projet.

485 Notamment, nous avons fait des activités de porte-à-porte. Nous avons eu des journées
porte ouverte nombreuses au cours des dernières années. Nous avons mis en place un comité
de vigilance. Nous avons fait des préconsultations, bref, nous avons fait beaucoup d'efforts pour
être en lien avec les citoyens pour bien recueillir leurs préoccupations et leurs suggestions.

490 Maintenant, ce qui nous amène ici ce soir à cette audience, c'est que la capacité autorisée
à nos installations sera comblée au cours de l'année 2013. Donc, nous devons demander un
renouvellement de notre autorisation pour la poursuite de nos activités. Et la volonté de
l'entreprise est de poursuivre les opérations pour continuer à satisfaire les besoins de la clientèle,
495 mais également nous souhaitons fermement diversifier nos opérations pour répondre aux
attentes du public, aux attentes gouvernementales, qui sont d'abord et avant tout de faire
davantage d'activités de récupération et de valorisation.

500 Et c'est dans ce contexte que la nouvelle aire d'enfouissement que nous proposons
s'inscrit dans le cadre de l'implantation d'un complexe environnemental et énergétique qui intègre
des activités de récupération et de valorisation sur notre propriété.

505 Alors, je vais prendre le temps, sur cette diapositive, de vous présenter notre propriété.
Donc, le long du boulevard Saint-Joseph, l'entrée actuelle de nos opérations. Le secteur 3A où
serait réalisée la première phase du projet, et par la suite, la phase 3B où serait réalisée la
deuxième phase du projet. En fait, tout est inclus dans la même phase, mais on les a séparées
pour les besoins de la cause ici, en phases 3A et 3B, c'est l'aire d'enfouissement.

510 Et nous continuerions à utiliser les mêmes infrastructures de gestion des biogaz, tout
comme les mêmes infrastructures de gestion des eaux de lixiviation. Donc, des infrastructures
que vous allez pouvoir venir constater lors de la visite qui sera organisée par la commission.

515 Au cours des derniers jours, nous avons inauguré la centrale de production d'électricité, et
ça sera le cas pour les serres qui sont alimentées par l'énergie des biogaz au cours des
prochains mois.

520 Nous avons l'intention également, à l'entrée de nos installations, pour aider les citoyens à
faire davantage de récupération, d'implanter un écocentre de même qu'une aire de gestion des
matériaux secs et, éventuellement, dans ce secteur-ci, donc une zone de gestion des matières
organiques, un projet qui cadre avec la nouvelle politique gouvernementale.

Donc en élaborant le projet, évidemment, nous avons dû voir dans l'avenir les besoins
auxquels le projet allait éventuellement répondre dans la mesure de sa réalisation. Donc, la
volonté, comme je l'ai mentionné, de notre entreprise, c'est de poursuivre la desserte de la
clientèle actuelle. Qui est cette clientèle actuelle? Elle provient notamment, en fait, du Centre du

525 Québec, de la Montérégie, de l'Estrie et une partie de la Communauté métropolitaine de
Montréal.

530 Pour tenter de savoir quels allaient être les besoins au cours des prochaines années
auxquels le projet répondrait, d'abord, nous avons dû voir quel allait être le comportement de
cette population. Nous avons dû tenir compte de la croissance démographique de l'ordre de 13 %
sur une période de 20 ans, donc dans l'intervalle 2013 à 2031. Ce territoire sera habité
éventuellement par 5,5 millions de personnes.

535 Donc, également, nous avons dû anticiper quel allait être le comportement de ce bassin de
population en fonction de la nouvelle politique gouvernementale qui prévoit davantage d'activités
de récupération et de valorisation. En fait, la politique gouvernementale veut que tous les efforts
des Québécois et des Québécoises soient faits pour réduire le taux d'élimination qui se situe
actuellement à 810 kilos par personne par année, en vue de le faire fléchir à 700 kilos par
personne par année.

540 Donc, si on regarde actuellement quel est le portrait, les quantités annuelles moyennes qui
seraient produites par ce bassin de population que je vous ai décrit, on parle d'environ 8,8
millions annuellement qui seraient générés par les ménages. Avec tous les efforts qui seront faits
pour valoriser, soit par le bac brun pour la matière organique ou par le bac de récupération, il est
545 anticipé que les matières sur le 8.8 millions, des quantités de 4,6 à 5,1 millions seront mises en
valeur, et dans une proportion moindre entre 3,7 et 4,2 millions de tonnes seront éventuellement
éliminées.

550 Pour le site de Saint-Nicéphore, dans la mesure où le projet se réaliserait, nous souhaitons
maintenir le tonnage que nous avons eu au cours des dernières années, maintenir la desserte de
notre clientèle, et accueillir un maximum de 600 000 tonnes par année. Et les neuf autres sites du
territoire desservi continueraient à desservir entre 3,1 et 3,6 millions de tonnes par année.

555 Donc, ce projet, comment va-t-il se réaliser? Il sera fait à l'aide de technologies éprouvées
en lesquelles on a grandement confiance, et pour vous les présenter, j'invite mon collègue,
monsieur Daniel Brien, à vous les présenter.

M. DANIEL BRIEN :

560 Merci, Monsieur Dussault. Bonsoir à tous. Rapidement, pour se replacer au niveau du site
d'enfouissement comme tel, ce qu'on voit en bleu ce sont les limites de la propriété; en rouge,
c'est le site autorisé actuellement, 65 hectares; et les deux secteurs 3A, 5,6 hectares, et le
secteur 3B, 43 hectares, pour un total de 48,6 hectares. C'est le projet qu'on vous présente ici ce
soir.

570 Avant d'enfouir des déchets dans une nouvelle cellule d'enfouissement, ce qu'on veut s'assurer c'est qu'on a une barrière physique entre la masse de déchets qui est représentée ici de façon schématique, les déchets, et le sol sous-jacent. Donc, entre les deux, il y a différents types de membranes, des couches imperméables qu'on met à la base des cellules pour vraiment s'assurer que les déchets et l'eau qui va percoler au travers des déchets ne viendront pas en contact avec le sol sous-jacent, pour protéger la nappe phréatique et l'environnement.

575 Donc, c'est un système actif. C'est des membranes étanches et au travers de ces membranes-là, il y a une couche de drainage de même que des tuyaux perforés qui nous permettent de recueillir ces eaux-là et de les traiter.

580 Le site, le futur site, si on a du succès avec ce projet, utilisera déjà des installations qui sont sur notre propriété. Ce qu'on voit ici sur la photo, c'est la filière de traitement des eaux qui est déjà en place. On fait un prétraitement très exhaustif sur le site et, par la suite, ces eaux-là sont pompées vers l'usine de traitement des eaux municipales de la ville de Drummondville. Il y a différents collecteurs aménagés sur tout le site. Le fond des cellules est aussi profilé pour faire en sorte que les points bas recueillent toutes les eaux qui percolent au travers des déchets – ce qu'on appelle du lixiviat dans le langage – et ces eaux-là vont être pompées à l'intérieur de nos installations.

585 L'autre élément important à contrôler sur un site d'enfouissement, c'est la production de biogaz. Le biogaz, ça vient de la décomposition des déchets à l'intérieur de la masse de déchets, en absence d'oxygène, ça produit du méthane. Le méthane est associé avec le CO₂, ce qu'on appelle le biogaz. Ce qu'on voit sur la photo, ici, c'est des gros collecteurs, des tuyaux en polyéthylène haute densité qui ont la propriété d'être très performants, inertes, et nous permettent de collecter tous ces gaz-là. Un système d'aspiration actif, c'est comme un peu une balayeuse centrale d'une maison, il y a de la tuyauterie partout dans le site, et on aspire, de façon active, ces biogaz-là. Et la particularité qu'on a, c'est qu'on valorise une bonne partie de ces biogaz-là.

595 On va commencer la production d'électricité. On a signé une entente avec Hydro-Québec pour 20 ans. On va générer 7,6 mégawatts d'électricité, ce qui correspond à alimenter environ 6 500 maisons. Et aussi, lors du traitement des eaux, pour s'assurer que les eaux sont chaudes à l'année longue, étant donné que c'est un traitement biologique, on chauffe aussi ces eaux-là grâce aux biogaz, et le CFER, l'école qui récupère le matériel informatique qui est sur notre propriété, est chauffé aussi par le biogaz. Ce qui n'est pas utilisé présentement est détruit avec des torchères qui sont en place, qui ont une capacité suffisante pour détruire tout le gaz qui n'est pas utilisé.

600 Avant d'amener des matières résiduelles sur un site, on doit s'assurer que ces matières-là sont conformes à la réglementation, sont acceptables en vertu du règlement. Donc, il y a différentes mesures qui se sont prises. Les employés du site sont formés aussi de façon continue

610 pour s'assurer qu'ils font une bonne surveillance des matières qui rentrent sur le site. Ce qu'on voit aussi sur la photo, à l'entrée du site comme tel, les barres jaunes qu'on voit ici, ce sont des détecteurs de matières radioactives pour s'assurer que les déchets qu'on reçoit ne contiennent pas de matières radioactives. Il y a aussi des inspections aléatoires qui sont faites sur le site, et les employés qui sont en charge de pousser les déchets, recouvrir les déchets, s'assurent aussi que les déchets qu'on reçoit sont conformes.

615 Je vais maintenant céder la parole à monsieur Légaré qui va vous présenter les impacts du projet.

M. YVES LÉGARÉ :

620 Merci, Monsieur Brien. Donc, je suis de la firme Aecom, qui est une firme indépendante qui n'est liée en aucune manière avec Waste Management. On a reçu le mandat de Waste Management de faire l'étude d'impact, et je vais vous parler brièvement des différents impacts.

625 D'abord, la démarche d'évaluation d'impacts sur l'environnement, c'est une démarche qui est encadrée par le ministère de l'Environnement et du Développement durable à travers une directive à laquelle nous devons répondre. Et l'étude d'impact a été rendue publique par le ministre après avoir été jugée satisfaisante, conforme à cette directive. Donc, ça permettait d'amorcer le processus.

630 Globalement, la démarche d'évaluation d'impacts consiste à faire la description du milieu dans lequel s'insère le projet, tant au niveau du milieu du physique, biologique que humain, de décrire le projet et identifier quel est le projet, quelles sont ses composantes, évaluer, donc, les différents impacts, proposer des mesures d'atténuation pour les impacts négatifs ou des mesures de bonification pour les impacts positifs. Cette démarche s'est accompagnée aussi d'une préconsultation dont on a parlé tout à l'heure, et finalement, il y a des mesures de suivi qui sont faites ou proposées dans le cadre de l'étude.

635 Vous avez une plante qui est ici, le carex folliculé – on aura l'occasion d'en reparler – c'est une petite plante qui a été retrouvée lors des inventaires biologiques.

640 Donc, la première des choses qu'on a faites en mettant en relation les éléments du projet et les éléments du milieu, c'est de vérifier s'il y a des modifications du milieu physique qui sont générées par les différentes composantes. Donc, on va examiner le sol, l'eau et l'air.

645 Donc, au niveau du sol. C'est sûr, il faut aménager, creuser, donc reprofiler des fossés. Ça crée des modifications et un impact potentiel sur soit la qualité des sols ou encore le profil ou la pente d'équilibre ou l'érosion comme telle.

650 Donc, il y a des mesures d'atténuation qui sont proposées, comme par exemple les systèmes d'imperméabilisation avec les membranes, tel que l'exige d'ailleurs la réglementation et ce que propose également Waste Management. Il y a un système étanche d'entreposage et de traitement des eaux de lixiviation et il y a un recouvrement journalier des matières résiduelles qui sont toutes des mesures très importantes à mettre en œuvre.

655 En ce qui concerne l'eau, il y a la qualité des eaux de surface et souterraines qui peut être affectée et il y a le ruissellement et l'infiltration de ces eaux aussi qui peuvent être modifiés par le projet, auquel cas les mesures d'atténuation sont, par exemple, des barrières à sédiments pour contenir les matières qui pourraient être mises en suspension. Et le captage et le traitement du lixiviat, bien sûr, pour faire en sorte qu'il n'y en a pas qui s'écoule dans l'environnement, et finalement, de favoriser en partie l'écoulement du réseau de drainage vers la partie nord-ouest où
660 il y a des milieux humides dans la section du ruisseau sans nom, dont on aura l'occasion de reparler un peu plus tard.

665 Deuxième source de modification du milieu physique, c'est la qualité de l'air qui peut être modifiée, parce qu'on a dit que les décompositions des déchets produisent des biogaz. Donc, ces émissions de biogaz ont été calculées et elles sont inférieures aux critères qui sont fixés par la réglementation. Donc, les mesures d'atténuation, en ce qui concerne le biogaz, c'est toujours le recouvrement intermédiaire le plus étanche possible. Donc, on recouvre les matières résiduelles pour empêcher le biogaz de migrer, de s'échapper à l'atmosphère, et de réduire au minimum la taille des cellules qui sont en exploitation de façon à ce qu'on puisse capter le maximum de
670 biogaz qui doivent être aspirés et détruits en tout temps.

675 Deuxième des choses c'est les torchères. Monsieur Brien a mentionné qu'il y a des émissions qui sont associées à la destruction des biogaz, ça se fait dans les torchères. Et, encore une fois, on a modalisé les biogaz qui allaient passer à travers ces torchères-là, qui allaient être détruits, et les résultats qu'on obtient démontrent que ça serait inférieur aux critères. Et la mesure c'est, bien sûr, un suivi régulier de la qualité et du bon fonctionnement de ces équipements.

680 Et, finalement, l'aménagement des ouvrages, le transport des matières résiduelles, les matériaux de construction et de recouvrement, tout ça, ça peut générer de la poussière, et il s'agit de bien entretenir les chemins principaux d'un matériau qui est plus grossier, donc qui dégage moins de poussière, et par temps sec, de pulvériser de l'eau sur les secteurs poussiéreux.

685 Deuxième élément : une fois qu'on a identifié les modifications du milieu physique, on peut regarder quel est l'impact sur le milieu biologique. Donc, on va regarder la végétation et la faune. Au niveau de la végétation, évidemment on a un déboisement qui est requis, et on aura une perte de 43 hectares de peuplement forestier. Et on a également une perte de milieu humide qui est évaluée à 4,2 hectares correspondant... qui sont situés en plein dans la zone qui doit être, qui serait envisagée pour la phase 3B.

690 Donc, quelques mesures d'atténuation à cet égard, c'est le maintien d'une lisière boisée le long de la zone tampon, des travaux de coupe qui s'effectueraient de façon graduelle au fur et à mesure qu'on progresse avec les travaux, et une revégétalisation du site. Et, finalement, pour la perte des milieux humides, c'est la protection, la mise en protection d'une partie de la propriété, 12 %, qui comprendrait 6,4 de milieux humides qui ont une bonne valeur et 29 hectares de milieux terrestres. Et on a vu tantôt la petite plante, le carex folliculé, qui a été identifiée dans les milieux humides. Donc, il y a une transplantation partielle à envisager de cette plante-là.

700 Le deuxième élément, c'est la faune. Donc, il y a une faune qui habite ces milieux boisés. Donc, on a réalisé des études sur la faune terrestre, la faune aviaire, et on a proposé comme mesures de faire le déboisement en dehors de la période de nidification et d'élevage, si ça s'avère possible.

705 Deuxièmement, l'augmentation de la prédation pour certaines espèces d'oiseaux. Donc, c'est d'avoir un bon programme d'effarouchement et de contrôle des goélands. Et finalement, une perte ou altération d'habitat pour la faune semi-aquatique, les reptiles amphibiens et poissons. Il s'agit à ce moment-là de ne pas obstruer les cours d'eau et de prévoir des mesures antiérosion dans les fossés et baliser également les milieux humides pour s'assurer qu'il n'y a pas de machinerie qui irait circuler là par inadvertance.

710 Souvent, on est plus concerné par les impacts sur le milieu humain, parce que c'est ceux qu'on ressent le plus. Donc, il y a la circulation routière. Comme il a été mentionné, le projet c'est la poursuite de la desserte de la clientèle actuelle. Donc, on ne prévoit pas, il n'y a pas d'augmentation de tonnage qui nous a été identifiée. Donc, ça veut dire que la circulation va rester à peu près identique à celle qui est observée actuellement ou qui a été observée dans les dernières années. Néanmoins, lors de la construction, il y aura une petite augmentation de circulation pour apporter les matériaux qui sont nécessaires à la construction, de sorte que nous avons proposé l'utilisation d'une entrée dédiée lors de la construction, pour séparer les camions de matières résiduelles de ceux de construction.

720 Deuxième élément, c'est l'ambiance sonore. Donc, on déplace un peu les activités sur le site. Les activités vont se déplacer. La phase 3B est à un endroit différent que les opérations actuelles. Donc, il y a une augmentation temporaire et localisée du niveau de bruit à des endroits différents, de sorte qu'il y a un écran acoustique qui est prévu le long de la rue du Cordeau. Donc, un écran qui aurait 5 mètres de haut. Des opérations également qui sont dissimulées derrière une berme ou, autrement dit, une butte de matières résiduelles, et puis la machinerie opère derrière cette butte de matières résiduelles. Ça limite, en fait, la propagation du bruit vers les résidences. Et essayer de faire en sorte que les machineries circulent de manière à minimiser les bruits des signaux de recul, qui sont souvent identifiés par les gens comme étant des choses qui peuvent être gênantes. Et, finalement, bien entretenir les voies d'accès, ça aide aussi à diminuer les inconvénients.

730 Dans les odeurs c'est, dans un site d'enfouissement, un élément qui doit être examiné de
près. Donc, il y a des odeurs, surtout associées à des événements ponctuels, je dirais, lorsqu'il y
a des programmes d'entretien qui sont requis au niveau des équipements, à ce moment-là, il y a
une excavation dans les matières résiduelles puis ça peut générer des odeurs. Donc, il s'agit
735 d'avoir un bon programme de prévention et de gestion des odeurs et un système de neutralisant
des odeurs qui, lui, est en fonction au pourtour du site.

En activité normale d'exploitation, donc il s'agit de limiter l'envergure du front
d'enfouissement et de suivre les perceptions des odeurs au voisinage, et de maintenir de bons
liens avec la communauté pour adresser toutes les questions qui peuvent être soulevées par les
740 voisins et faire en sorte qu'on donne un suivi rapide sur ces questions.

La salubrité est aussi une question qui peut être soulevée. Donc, il y a besoin de clôtures
pare-papier, d'avoir une bonne gestion des plaintes des citoyens, de pulvériser l'eau sur les
chemins par temps sec pour éviter la poussière, contrôle des camions – de la vitesse surtout –,
745 des camions qui doivent être munis de bâche et de ramasser les débris légers sur la voie
publique ou au voisinage, si jamais il y en avait. Et, éventuellement, un programme
d'effarouchement des goélands.

Autre élément de préoccupation, l'utilisation du sol. Donc, pour réaliser le projet, s'il devait
750 se réaliser, ça prendra une modification au schéma d'aménagement de la MRC et au règlement
de zonage pour que ce soit conforme. Et finalement, à la fin de l'exploitation, il est possible de
récupérer le terrain pour en faire une utilisation future. Ça reste à déterminer.

Impact également sur le milieu humain, c'est celui des retombées économiques. On parle
755 d'un investissement global sur les 20 années d'à peu près 100 M\$. Donc, il y aura des effets
positifs sur l'emploi, sur l'achat de biens et services et sur les impôts et taxes qui seront perçus
par les gouvernements.

Il y a finalement l'effet visuel, l'impact visuel. On a ici une photo qui a été prise en hiver, qui
760 montre un peu la phase 3A, l'aspect visuel que ça aura à partir du boulevard Saint-Joseph. Donc,
il y a nécessité d'avoir un écran végétal, ou encore de clôtures, pour faire en sorte que les
opérations ne soient pas visibles à partir du chemin public, et qu'il y a un recouvrement végétal
progressif qui se fait au fur et à mesure qu'on rehausse l'aire des dépôts.

Une fois qu'on a évalué donc les impacts, il s'agit maintenant de suivre si ce qu'on a prévu
765 va se réaliser tel que prévu. Donc, il y a prévu, dans le suivi, un programme de vigilance
communautaire qui comprend la mise sur pied d'un comité de vigilance et un programme
d'information des voisins au fur et à mesure de l'évolution du projet. Il y a également un
programme de surveillance et de suivi environnemental qui consiste à faire le suivi régulier des
770 eaux, les analyses de biogaz et de lixiviat, des vérifications environnementales périodiques, soit

par Waste Management ou encore par des firmes externes, et l'envoi d'un rapport de performance annuelle au MDDEP.

775 Finalement, il y a un programme de gestion qui assure la fin de l'exploitation. Tout au long de l'exploitation, il y a un fonds de postfermeture qui est constitué par une redevance de 1,95 \$ par tonne de déchets qui serait entrée sur le site, pour une somme totale de 29 M\$.

780 Deuxièmement, il y aura des inspections régulières du site, l'entretien des systèmes de traitement du lixiviat et du biogaz, et éventuellement, une planification pour l'utilisation communautaire de la propriété, dont des parties pourraient déjà être mises, par exemple, en conservation, tel que c'est proposé.

Donc, je vais céder la parole à monsieur Dussault pour la conclusion. Merci.

785 **M. MARTIN DUSSAULT :**

790 Alors, en conclusion : « À l'écoute de la communauté », c'est la philosophie qui va continuer à guider nos actions dans l'éventualité où notre projet était accepté. Un projet que l'on veut améliorer par la participation du public. Déjà, des modifications ont été apportées en réponse à des demandes de citoyens, notamment lors de la période de préconsultation où on a consenti à déplacer des opérations sur notre propriété pour les éloigner du Club du Faisan, notamment.

795 Nous allons continuer à collaborer avec le voisinage et poursuivre l'intégration d'activités communautaires sur notre propriété, comme c'est le cas, par exemple, avec l'école-usine du CFER et le sentier cyclable avec Réseau plein-air Drummond.

800 Finalement, c'est un projet qui aurait des bénéfices locaux, qui constitue une solution sécuritaire pour l'élimination des matières résiduelles, une solution à long terme avec des économies substantielles pour les municipalités de la MRC, des économies évaluées à environ 2 M\$ par année durant 20 ans.

805 C'est également une proposition de nouveaux services de récupération et de valorisation des matières résiduelles pour appuyer le plan de gestion de la MRC de Drummond. Nous proposons également des fonds environnementaux pour la ville de Drummondville qui s'élèveraient à 12 M\$ au fil des années. C'est de l'énergie verte pour alimenter et attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois dans la région.

810 Nous souhaitons continuer notre contribution au milieu communautaire à la hauteur annuelle de 75 000 \$. Et, enfin, le projet entraînerait la création d'une cinquantaine d'emplois en plus de maintenir les 26 existants.

Alors, merci de votre attention, et ce sera un plaisir de répondre à vos questions tout au cours des travaux de la commission. Merci.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Dussault. Est-ce que vous allez nous déposer ce document que vous venez de présenter?

820 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Bien sûr, on va le déposer, oui.

LA PRÉSIDENTE :

825

Est-ce que vous avez d'autres documents à déposer ce soir?

M. MARTIN DUSSAULT :

830

Oui. Est-ce qu'on peut vous revenir après la pause? Immédiatement, nous allons sortir les documents et nous allons vous les remettre.

LA PRÉSIDENTE :

835

S'il vous plaît.

M. MARTIN DUSSAULT :

Parfait.

840

LA PRÉSIDENTE :

Alors, le registre est maintenant ouvert pour les personnes qui souhaitent poser des questions et nous serons de retour dans 15 minutes, soit à 8 h 15.

845

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

850

Avant de débiter les questions, Monsieur Dussault, vous avez des documents à déposer ce soir?

M. MARTIN DUSSAULT :

855

Oui. À la demande de la commission, nous avons déposé une figure synthèse sur la provenance, par région administrative, des matières résiduelles éliminées au lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore, de même qu'un tableau présentant la provenance, par MRC, des matières résiduelles éliminées au même lieu d'enfouissement Saint-Nicéphore; une figure sur les infrastructures de gestion des matières résiduelles existantes sur le territoire desservi par le lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore. Nous avons également déposé un tableau synthèse qui reprend les informations compilées dans le registre des plaintes concernant les odeurs au lieu d'enfouissement. Et, finalement, un document intitulé *Les exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et énergétique à Drummondville.*

860

865

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie.

870

M. MARTIN DUSSAULT :

Plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

875

Parmi les personnes-ressources, est-ce qu'il y en a qui ont des documents à déposer ce soir? Oui, Monsieur Proulx?

M. CLAUDE PROULX :

880

Oui. Alors, pour ma part, j'ai déjà déposé au secrétariat, à mon arrivée tout à l'heure, un certain nombre de documents. Il s'agit des ententes relatives à la réception des eaux de lixiviation par la Ville de Drummondville à notre usine de traitement des eaux usées. Alors, il y a une entente qui a été faite à ce sujet-là et qui a été amendée à deux reprises. Vous avez le texte original et les deux amendements.

885

Il y a également, qui est déposé avec ces documents-là, en fait, j'ai déposé le même document dont monsieur Dussault vient de parler ici, c'est-à-dire l'entente sur les exigences – je

890 ne le trouve pas dans mes documents, mais je l'ai pas loin. C'est le même qui a été nommé par
monsieur Dussault il y a deux minutes, là. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

895 Très bien. Je vous remercie. Oui, de la part de la MRC, Monsieur Lampron?

M. LUCIEN LAMPRON :

900 Oui, moi aussi, j'ai apporté les documents qu'on nous avait demandés. Le schéma
d'aménagement sur format numérique, le *Règlement de contrôle intérimaire*, le PGMR de la
MRC, ensuite aussi le *Règlement sur la limitation du tonnage* sur notre territoire, le MRC 465. Et
aussi, des projets de modification à ces différents règlements : le projet de modification du
schéma d'aménagement, le projet de modification du Plan de gestion de matières résiduelles, le
projet de modification de la limitation sur le tonnage et, aussi, l'avis gouvernemental concernant
905 notre modification du schéma d'aménagement – on avait demandé un avis préliminaire sur notre
projet qu'on déposait. Vous avez tout ça en main.

LA PRÉSIDENTE :

910 Je vous remercie beaucoup. Oui, Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

915 Madame la présidente, j'ai omis de mentionner que nous avons également déposé le
document intitulé *Inventaire complémentaire sur les salamandres*.

LA PRÉSIDENTE :

920 Je vous remercie. Alors, je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à
s'avancer à la table des intervenants. Il s'agit de monsieur Éric Perreault. Bonsoir, Monsieur
Perreault.

M. ÉRIC PERREAULT :

925 Bonsoir! Première question. Dans les scénarios proposés concernant les besoins en
capacité d'élimination dans l'étude d'impact, est-ce que le promoteur a tenu compte du fait que
certaines municipalités, comme Valleyfield entre autres, projettent de se doter d'usines de
gazéification de déchets? Ou d'autres projets comme celui impliquant Enerkem, dont WMI est
partenaire, à Varennes, entre autres? De tels projets sont susceptibles d'entraîner une diminution

930 des matières résiduelles à enfouir. Et, de plus, les scénarios proposés dans l'étude d'impact sont établis en fonction de la *Politique de gestion des matières résiduelles* qui sera révisée en 2015.

935 Donc, il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer d'ici 2033. En ce moment, il y a beaucoup de projets, ça brasse au niveau de la gestion des matières résiduelles. J'aimerais savoir vraiment si le promoteur a tenu compte de ces autres facteurs-là en dehors de la politique de gestion des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

940 On va lui poser la question. Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

945 Alors, Madame la présidente, effectivement nous avons, dans nos scénarios, considéré qu'environ 15 ou 16 usines de biométhanisation, des plateformes de compostage ou même des usines de gazéification seraient implantées. Nous avons fait un inventaire de tous les projets qui ont été annoncés sur le territoire desservi, des projets que, s'ils fonctionnent à pleine capacité, d'ici 2015 seraient en mesure de récupérer ou de valoriser, dans le territoire mentionné, environ 700 000 tonnes additionnelles. Donc, ce qui serait à peine ou pas assez suffisant pour rencontrer les objectifs de la nouvelle politique qui tend à réduire les tonnages à l'enfouissement. Donc, le taux d'élimination passant de 810 kilos par personne par année à 700 kilos par année.

950 Alors, oui, ça a été considéré dans nos scénarios.

955 **M. ÉRIC PERREAULT :**

960 Mais les objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles* qui, dans le fond, vont probablement être révisés en 2015, on ne parlait pas de diminuer. Je ne me souviens plus sur un horizon de combien d'années, mais on parlait de diminuer à 500 kilos, je crois, par personne, la quantité de matières à éliminer et non pas de 700.

LA PRÉSIDENTE :

965 Monsieur Dussault?

M. MARTIN DUSSAULT :

970 Alors, les chiffres que nous avons, nous travaillons avec la politique 2010-2015, où il y a des objectifs à atteindre à court terme, dès 2015. Nous avons fait des hypothèses que toutes les mesures étaient mises en place très rapidement dans l'intervalle 2010 à 2015, nous sommes

déjà en 2012, et que certaines autres mesures... il y a un autre scénario également qui avait été fait pour atteindre ces mêmes objectifs-là en 2020.

975 Donc, on a fait un scénario 1 où tous les objectifs de la politique sont atteints dès 2015, une variation dans le scénario qui serait atteint en 2020. Maintenant, nous n'en savons pas davantage sur les objectifs futurs d'une nouvelle politique, nous travaillons avec les données que nous avons en main.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. ÉRIC PERREault :

985 J'aurais une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

990 Allez-y.

M. ÉRIC PERREault :

995 J'aimerais savoir, en fait, si Waste Management a un plan d'action à long terme en ce qui concerne ses activités d'enfouissement à Saint-Nicéphore. En 2033, le site sera de nouveau plein. Alors, est-ce qu'on a une vision? Est-ce qu'on a des scénarios de ce qu'on veut faire à plus long terme dans une optique, en tout cas, d'éliminer, si on peut dire, l'élimination du décor?

LA PRÉSIDENTE :

1000 Est-ce que vous voulez dire postfermeture?

M. ÉRIC PERREault :

1005 Non. Le fonds – ça, je le sais qu'il va y avoir une gestion postfermeture à la fin sur le site. Mais moi, ce que je veux savoir c'est : est-ce qu'en 2033, Waste Management s'est penchée sur qu'est-ce qu'ils vont faire. Autrement dit, est-ce qu'on se dit : « Bien, on fera une demande, on rachètera des terrains à côté, puis on fera d'autres demandes d'agrandissement. » Ou si vraiment on a un plan vers une transition pour éliminer l'enfouissement de... c'est ça, éliminer l'enfouissement?

1010

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault?

1015

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, nous avons élaboré le projet que vous connaissez actuellement, c'est un projet sur 20 ans. Il n'y a pas d'autre projet dans nos cartons, d'autre projet d'élimination.

1020

Maintenant, ce que je peux vous dire, dans notre vision de développer la propriété, on a déjà annoncé notre intention ferme de mettre en place des infrastructures de récupération et on regarde également pour le traitement des matières organiques dans le futur. Je peux vous dire, chez Waste Management, à travers la compagnie, on est très actif pour développer et regarder de nouvelles technologies. Vous avez mentionné, monsieur a mentionné tout à l'heure une participation dans Enerkem, on a fait plusieurs alliances avec d'autres entreprises pour évaluer de nouvelles technologies. Donc, on s'intéresse beaucoup à ça. Et dans le futur, on pourrait joindre ces technologies à nos activités sur nos opérations, notre propriété du secteur Saint-Nicéphore.

1025

1030

M. ÉRIC PERREAULT :

Si je comprends bien, il n'y a pas de plan pour l'après 20 ans?

1035

M. MARTIN DUSSAULT :

Non. Il n'y a pas de plan dans nos cartons pour la période après 20 ans.

M. ÉRIC PERREAULT :

1040

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1045

Merci. Merci, Monsieur Perreault. J'appelle maintenant, madame Andréanne Blais. Bonsoir, Madame Blais.

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1050

Bonsoir! Merci beaucoup. Bonjour, messieurs, mesdames. Donc, ma première question concerne les mesures de compensation au niveau des milieux naturels, plus spécifiquement les milieux humides qui seront détruits.

1055 Dans les mesures de compensation, on vise une certaine quantité d'hectares qui sont
situés sur les ruisseaux Paul-Boisvert et un ruisseau sans nom. Donc, je voudrais savoir si – ma
première question au niveau de cette grande question – si le 10 mètres qui s'applique à la
Politique de protection des rives, des plaines et des littoraux, dont la MRC a émis un RCI, si elle a
été exclue de la superficie de compensation? Parce que le 10 mètres est, en fait, déjà protégé. Et
aussi, savoir si le 6,6 hectares qui est prévu en compensation, s'il est de mesure équivalente
1060 écologique aux milieux humides qui seront détruits ou s'il concerne aussi, parce qu'on voit sur les
cartes une zone hachurée qui concerne aussi de la forêt. Donc, est-ce que le 6,6 hectares
concerne des milieux humides et aussi de la forêt? Donc, voilà ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Merci. Je ne sais pas si ça serait utile, dépendant de votre réponse, d'avoir la carte des
milieux humides, fort probablement.

M. MARTIN DUSSAULT :

1070 Madame la présidente, je vais demander à monsieur Légaré, qui a réalisé l'étude d'impact,
de répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Merci.

M. PIERRE LÉGARÉ :

1080 Alors, la première partie de la question à savoir si on a considéré la *Politique de protection
des rives* et si le 10 mètres a été exclu, la réponse à ça c'est non, ça n'a pas été exclu dans le
calcul qu'on a fait dans la compensation. Par contre, on voit sur la carte, ce qu'on a ici, c'est... les
milieux humides qui seront perdus, ce sont ceux qui sont situés en plein centre de la zone 3B, de
la future zone 3B, éventuellement. Le site initial, ici aussi, en cours d'étude a été modifié pour
1085 éviter le milieu humide qui longe la partie ouest. Disons, pour simplifier, le nord en haut, le sud en
bas, l'ouest et l'est de l'autre côté – ce n'est pas tout à fait ça, mais pour simplifier, je pense qu'on
peut s'entendre là-dessus. Donc, on a demandé au promoteur de tasser, de refaire sa conception
pour éviter le milieu qui est localisé de ce côté ici, de sorte qu'il y a une zone du côté nord de la
propriété qui va être conservée en milieu humide.

1090 Les milieux humides ont été évalués en termes de qualité, et effectivement, les milieux
humides, le 6,6 hectares qui est constitué des milieux humides qui sont situés au nord et le long
du ruisseau Paul-Boisvert ont été inclus dans le 6,6 hectares, et le 29 hectares de forêt, c'est ce

1095 qui est situé dans la partie sud, ici, le long du... on a une autre petite carte qui montre la zone de conversation aussi, et du côté nord aussi pour le boisé.

1100 Donc, on a une partie boisée de 29 hectares plus 6,6 hectares de milieux humides dont la qualité – on a fait une étude pour évaluer la qualité des milieux humides. Cette étude-là se trouve dans les réponses aux questions qu'on a faites au ministère de l'Environnement, et la valeur écologique des milieux humides qui sont mis en conservation, sont un peu supérieurs à ceux qui, disons, sont perdus.

Donc, si ça vous va?

1105 **Mme ANDRÉANNE BLAIS :**

Oui.

1110 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

On peut aller plus dans le détail, si ça vous va pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

1115 Est-ce que ça répond à votre question?

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

Oui. J'aurais une seconde question.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

1125 **Mme ANDRÉANNE BLAIS :**

1130 Merci beaucoup pour votre réponse, Monsieur Légaré. Donc, ma seconde question concerne le 88 % de milieux humides de situation 3, qui correspond à la Directive qui est présentement en révision au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais malgré tout, la situation 3 qui concerne une situation où un milieu humide a une superficie de plus de 5 hectares avec lien hydrologique, on mentionne dans le document, dans l'étude d'impact sur l'environnement que vous avez déposée, que ce processus d'autorisation repose sur une évaluation globale et territoriale du projet.

1135 Donc, j'ai vu dans une autre étude, qui est l'étude approfondie sur les milieux humides et la
végétation, une carte où on voit l'étude locale.

1140 Ce que je voudrais savoir comme question, c'est que ce périmètre de comparaison des
milieux humides, pour justement évaluer la valeur écologique des milieux humides que vous avez
fait dans votre étude, habituellement, dans les limites pour comparaison, on se base sur des
limites écologiques, donc soit le cadre écologique de référence ou des limites de bassin versant.
1145 Notamment, le Centre du Québec vient tout juste de faire une étude de comparaison de
l'ensemble des milieux humides sur le territoire du Centre du Québec par ensemble
physiographique de référence, donc le niveau 3 du cadre écologique – une mise en contexte
pour mieux comprendre la question – donc cette étude pourrait peut-être être évaluée dans la
comparaison, mais je voudrais savoir pourquoi vous n'avez pas tenu compte de limites
écologiques plutôt que de limites d'études locales au niveau de la cartographie de comparaison
des milieux humides? Merci.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Dussault?

1155 **M. MARTIN DUSSAULT :**

 Monsieur Légaré va poursuivre pour cette deuxième question.

1160 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

 Alors, Madame la présidente, je vais inviter ma collègue Émilie Forget, qui a réalisé
l'analyse des milieux humides, qui a réalisé l'évaluation de ces milieux humides, à venir peut-être
faire une courte présentation, qu'on vous remettra si ça vous convient?

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui, parfait.

1170 **Mme ÉMILIE FORGET :**

 Donc, en fait, vous avez à l'écran la carte des complexes de milieux humides qu'on a
analysés pour calculer la valeur écologique des milieux. En fait, votre question est très bonne. Je
connais le cadre écologique de référence et le découpage par bassin versant. Je vous dirais que
la raison pour laquelle on a utilisé la grande zone d'étude, la zone d'étude régionale, c'est à des
fins pratiques. En fait, c'est qu'on avait les données sur ces milieux humides là. Et donc,
1175 puisque on avait beaucoup de détails sur ces milieux humides là, on pouvait, à ce moment-là, tous

les mettre sur le même niveau pour pouvoir les analyser. Et c'est ce qui nous permettait d'avoir l'analyse la plus fine possible pour aller chercher le calcul de la valeur. Et c'est ce qui nous a permis de conclure que les milieux humides qui seraient conservés étaient quand même assez intéressants et avaient quand même une bonne valeur écologique.

1180

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

1185

Bien, peut-être vous inviter à consulter l'étude qu'on a soumise à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, donc la CRNT, Centre du Québec, parce que nous avons fait le même travail au niveau justement des méthodes de comparaison de Legendre et Legendre, et aussi au niveau des méthodes de classement au niveau de la valeur écologique. Nous, elle est relative, mais pour l'ensemble des milieux humides du Centre du Québec, basé sur la nouvelle cartographie de Canards illimités et du MDDEP.

1190

Donc, peut-être que ça pourrait bonifier justement la valeur finale de vos milieux humides. Donc, je pourrais peut-être déposer à madame la présidente, le document, qui pourrait le transmettre aux personnes concernées.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez le déposer à l'arrière de la salle, s'il vous plaît.

1200

Mme ANDRÉANNE BLAIS :

Parfait. Donc, ça termine. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1205

Merci. Je vais maintenant appeler monsieur Karel Ménard. Rebonsoir, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1210

Rebonsoir, Madame la présidente. J'ai une première question très, très brève. Est-ce que je peux, alors, me permettre une petite remarque?

LA PRÉSIDENTE :

1215

C'est une période de questions ce soir.

M. KAREL MÉNARD :

1220 D'accord. Mais au niveau de la procédure, on analyse quoi aujourd'hui? On analyse un
projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement technique? Alors, pourquoi parle-t-on de serre,
de CFER et ainsi de suite? Ça n'a aucun rapport avec le projet. Tout ce que ça fait, c'est que ça
occulte ce pour quoi on est ici, donc un projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement
technique. Donc, je veux bien qu'on parle de complexe environnemental et énergétique des
déchets, mais ça n'a aucun rapport avec la présente commission. C'était ma remarque.

1225 Donc, j'apprécierais qu'on n'aborde pas ces sujets-là dans le cadre de ces audiences, si
c'est possible.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Je dois vous faire remarquer que notre analyse se fait autant sur le plan biophysique que
social et économique. Alors, si le promoteur a fait ces analyses économiques et a tenu compte de
ces aspects-là, il doit nous les présenter. Alors, je vous remercie...

M. KAREL MÉNARD :

1235 Parfait. Ma première question...

LA PRÉSIDENTE :

1240 Je vais prendre votre question.

M. KAREL MÉNARD :

1245 Très brève. Si jamais le projet ne se réalise pas, monsieur Dussault en a fait mention –
bon, malheureusement pour eux, si jamais ça ne se réalise pas – qu'advient-il des projets de la
MRC? Est-ce que la MRC a des alternatives ou un plan B pour la gestion ou l'enfouissement de
ses matières résiduelles?

LA PRÉSIDENTE :

1250 On va leur demander. Du côté de la MRC?

M. LUCIEN LAMPRON :

1255

Actuellement, il n'y a pas de plan B. Nous, dans nos orientations, il y a seulement un endroit qui est identifié pour faire de l'enfouissement sanitaire, et c'est dans le secteur de la ville de Drummondville, secteur Saint-Nicéphore. Il n'y a pas de plan B actuellement sur la table.

1260

M. KAREL MÉNARD :

Parfait, merci. Deuxième question. Est-ce qu'on peut montrer le tableau 3.6 de l'étude d'impact à la page 3.7?

1265

LA PRÉSIDENTE :

3.6 de l'étude d'impact s'il vous plaît.

1270

M. KAREL MÉNARD :

Le tableau 3.6 *Site d'enfouissement desservant le territoire du Centre du Québec, de la Montérégie, de l'Estrie, de la CMM, de Lanaudière et des Laurentides.*

1275

LA PRÉSIDENTE :

C'est le bon tableau?

1280

M. KAREL MÉNARD :

Oui, superbe, merci. Bon. J'ai grandi à Sherbrooke, je viens de Sherbrooke, donc j'adore la région ici, et j'aimerais savoir où vont les matières résiduelles de Sherbrooke pour se faire éliminer?

1285

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault, est-ce que vous avez une réponse.

1290

M. KAREL MÉNARD :

Sherbrooke est toujours en Estrie à ma connaissance?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1295

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, les matières résiduelles résidentielles de la ville de Sherbrooke, pour l'instant, vont à Saint-Étienne-des-Grès dans la région de la Mauricie.

1300

M. KAREL MÉNARD :

Ça ne se retrouve pas sur le tableau, donc c'est un lieu d'enfouissement qui n'apparaît pas là. Et quand Sherbrooke va-t-il cesser d'envoyer ses déchets à Saint-Étienne-des-Grès? C'est une sous-question.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous la réponse pour ça?

1310

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui. À compter, selon ce que j'ai pu en lire également de la part des autorités de la Ville de Sherbrooke, à compter de 2013.

1315

M. KAREL MÉNARD :

Saint-Étienne-des-Grès qui est juste à côté de Trois-Rivières, l'autre côté du fleuve, qui dessert une grosse municipalité, sinon la plus grosse des Cantons de l'Est. J'ai une troisième question, mais je peux...

1320

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez revenir n'importe quand.

1325

M. KAREL MÉNARD :

Parfait, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1330

Merci. J'appelle maintenant, monsieur Jean-Benjamin Milot.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

1335 Bonjour, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Bonsoir, Monsieur Milot.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

J'ai beaucoup de questions, mais je vais commencer par ma première.

1345 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous demander de parler dans le micro pour qu'on puisse tous vous entendre.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

1350

Ma première inquiétude majeure est celle de l'emplacement du site. On a tous vu des cartes depuis tantôt et puis on peut constater que le site est relativement très, très près d'une rivière, la rivière Saint-François.

1355

Je me demandais, si on a fait des erreurs dans le passé de mettre un site d'enfouissement à cet endroit, et puis selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur l'enfouissement des gestions de matières résiduelles*, ce projet doit être considéré comme un nouveau projet, pourquoi répète-t-on les erreurs du passé? Il n'y a rien qui dit que ce site, un agrandissement doit être à côté d'un ancien, et pourquoi répète-t-on les erreurs du passé de le mettre aussi près de la rivière, à un kilomètre de la rivière et aussi près de l'aéroport?

1360

LA PRÉSIDENTE :

1365 Je vous remercie pour votre question, je vais aller d'abord du côté du promoteur. Au moment où vous avez acquis le site, est-ce que c'était une considération de votre part, la proximité de la rivière?

M. MARTIN DUSSAULT :

1370

En fait, nous avons fait l'acquisition du site en 1996 et, évidemment, lors de ces acquisitions-là, nous nous assurons que nous respectons toutes les normes et tous les critères qui sont en vigueur. Donc, c'est le cas à l'heure actuelle pour le lieu d'enfouissement du secteur Saint-Nicéphore, il respecte tous les critères de localisation.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Et du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que c'est une considération? Est-ce que le site de Saint-Nicéphore, d'après vous, répond à tous les critères au niveau de son emplacement?

1380

M. JEAN MBARAGA :

1385

Oui, Madame la présidente, effectivement on analyse le projet dans son ensemble et on analyse justement – d'ailleurs, on demande toujours, pour chaque projet, d'analyser les variantes. Des variantes qui ont été analysées et qui ont été étudiées, on va les analyser une à une, puis si le site ne convient pas, ça, on le dira au promoteur. Mais jusqu'à présent, comme le promoteur vient de le dire, le site qui est là, s'ils appliquent les mesures d'atténuation, et ça, on verra bien, justement, lors de l'analyse environnementale, s'il y a d'autres mesures à ajouter ou si on peut déplacer le site. Mais cette analyse n'est pas faite encore.

1390

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais la réglementation actuelle, elle, elle est respectée au niveau des normes d'implantation d'un site?

1395

M. JEAN MBARAGA :

Vous parlez de quelle réglementation?

1400

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Bien, tous les règlements du ministère.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous demander, s'il y en a d'autres qui ont des cellulaires, de les mettre sur le mode vibration, s'il vous plaît.

1410

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

En fait, ma question est : il n'y a rien qui empêche ce site-là d'être là, si je comprends bien?

M. JEAN MBARAGA :

1415 Non, non, absolument. D'après le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des
matières résiduelles – monsieur Claude Trudel pourra élaborer là-dessus – non, rien n'empêche
justement ce site d'être réalisé. Attendez, si vous voulez de l'information additionnelle, Claude
Trudel peut vous la donner.

1420 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Non, ça va. Ça me convient.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Alors, je vous remercie, prochaine question?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

1430 J'ai une prochaine question, mais pour compléter aussi. C'est que l'aéroport, selon
Transports Canada, il y a une recommandation qui est faite que l'aéroport doit être à 8 kilomètres
d'un site d'enfouissement – Transports Canada – qui n'est pas respecté ici, c'est à 3 kilomètres
du présent site d'enfouissement. C'est parce qu'il y a un péril aviaire avec les oiseaux.

1435 Bon. Je vais seulement poser mon autre question qui s'adresse aux gens de la Ville et
aussi aux gens de Waste Management. Les gens de la MRC ont réduit, selon le PGRM de 2008,
de 34 % leur consommation de déchets, en grande partie grâce au recyclage. Il y a d'énormes
efforts qui ont été faits. Vous le savez, là, on nous dit d'être plus verts. Puis moi, je trouve, et je
me demande pourquoi, à la Ville, on a accepté ce projet-là puis qu'on tient un double discours?
1440 On nous dit d'être plus verts puis on... Donc, je demande à la Ville en quoi ce projet est
conséquent avec le discours que la Ville a tenu durant les 10 dernières années, puis est-ce qu'un
jour, les gens de Drummondville ne pourront pas voir les effets immédiats de leurs efforts dans
leur milieu immédiat?

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans leur milieu?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

1450 C'est-à-dire que nous, on reçoit en moyenne 723 000 tonnes par année de déchets, puis
tandis que depuis 10 ans on baisse notre consommation de déchets grâce au recyclage puis au
compostage. Et puis c'est un peu frustrant pour les gens de constater qu'il n'y a pas de retour.

1455 C'est qu'on importe plus de déchets dans notre MRC. Et je voulais savoir en quoi, ça, c'est
conséquent avec le discours que la Ville a tenu puis les cibles qu'elle nous demande d'atteindre?
1460 Hein, on parle toujours de cible, là, mais ce n'est pas un projet vert contrairement à la
présentation qui a été faite.

LA PRÉSIDENTE :

1460 O.K. Merci. Monsieur Proulx, est-ce que vous avez des retours sur vos efforts?

M. CLAUDE PROULX :

1465 Écoutez, les efforts que Drummondville fait avec ses citoyens ou les efforts que
Drummondville demande à ses citoyens de faire, correspondent parfaitement. On pense à
l'attitude que les citoyens du Québec, l'ensemble des citoyens du Québec doivent avoir.
Cependant, on est conscient qu'il y a des résidus ultimes qui doivent, qui continuent d'exister,
1470 puis c'est ces matières ultimes là qui doivent être traitées. Le site, le LET de Saint-Nicéphore
permet à notre municipalité et à la MRC, d'ailleurs, de gérer ces résidus ultimes là.

Maintenant, pourquoi un tonnage plus élevé? C'est le PGMR qui règle ces questions-là, qui
appartient à la MRC. Je ne sais pas si Lucien a quelque chose à ajouter là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

1475 Oui, Monsieur Lampron s'il vous plaît?

M. LUCIEN LAMPRON :

1480 Au niveau du tonnage? C'est ça. À ce moment-là – là, actuellement on est en processus
de modification de notre Plan de gestion de matières résiduelles, pour permettre de laisser entrer
plus de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC, sur le territoire de la MRC.

1485 Actuellement, le tonnage qui est dans notre réglementation est fixé à 315 000 tonnes
provenant de l'extérieur. Là, les modifications qu'on travaille actuellement, c'est pour permettre la
réalisation du projet, et on passerait à 540 000 tonnes qui pourraient provenir de l'extérieur de la
région. Là, on est en processus, justement, de modification de notre Plan de gestion de matières
résiduelles à ce sujet-là et on verra si...

LA PRÉSIDENTE :

1490 Je m'excuse! Un instant. Un instant, s'il vous plaît! Un instant!

1495

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Est-ce que c'est votre plan B, ça, Monsieur? C'est votre plan B?

1500

LA PRÉSIDENTE :

Je vous ai demandé, au début de la réunion, qu'il n'y aurait pas de manifestation, ni pour ni contre. Alors, je vous demanderais, s'il vous plaît, de respecter cela afin qu'on puisse avoir un bon débat serein et qu'on puisse entendre tout le monde qui a des questions.

1505

Alors, Monsieur Lampron, je vous demande de continuer, s'il vous plaît.

M. LUCIEN LAMPRON :

1510

Bien, je pense que ça résume. Bien là, la MRC, suite à des vérifications aussi au niveau des justifications, pourquoi qu'on pourrait accepter d'importer cette quantité de déchets-là, là, je pourrais vous sortir les éléments qui ont amené la MRC à prendre position à ce niveau-là. Est-ce que vous voulez que je vous livre ces justifications tout de suite?

1515

LA PRÉSIDENTE :

Je crois que ça serait intéressant qu'on puisse avoir un petit peu plus de détail sur ce changement.

1520

M. LUCIEN LAMPRON :

1525

Un des éléments qui a été considéré par la MRC concernant le tonnage, l'augmentation du tonnage, c'est : actuellement, c'est quoi que l'entreprise gère sur notre territoire comme tonnages? Là, il n'y aurait pas de modification, admettons qu'on augmente les quantités importées, il n'y aurait pas d'augmentation des inconvénients qui seraient apportés aux gens qui vivent dans les environs. On aurait exactement les mêmes activités que celles qui se passent actuellement.

1530

Le deuxième élément, c'est sûr qu'il y a une entente qui a été signée avec l'entreprise pour permettre à la MRC d'avoir une tarification avantageuse pour les déchets ultimes qui seraient enfouis à Saint-Nicéphore. À ce moment-là, c'est sûr qu'on l'a dit tout à l'heure, ça permettrait des économies à la région qui peuvent se chiffrer autour de 2 M\$ par année. Ça, c'est sûr que c'est une considération importante qui a été retenue.

1535

Il y a aussi toute la question de la gestion d'un tel site. C'est sûr que si on arrête l'enfouissement à cet endroit-là, là, on va tomber en mode postfermeture. Puis là, à ce moment-

là, c'est sûr que... bon. Nous, on pense que ça serait plus intéressant d'avoir des gens qui sont sur le site pour continuer à faire une surveillance des anciennes cellules, pour s'assurer d'avoir un suivi des plus adéquats dans les prochaines années.

1540 Puis aussi, les autres éléments que l'entreprise prévoit implanter sur son terrain, comme on parlait d'une aire de traitement de matériaux secs, d'un écocentre, d'un centre de compostage, ça, c'est tous des éléments qui sont inclus actuellement dans le Plan de gestion de matières résiduelles de la MRC qui, justement, nous permettraient d'atteindre nos objectifs plus rapidement.

1545 Ça, c'est les principaux éléments de justification, là, pour pourquoi qu'on irait chercher un peu plus de tonnage.

LA PRÉSIDENTE :

1550 Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1555 Votre PGMR parle d'un tonnage de 315 000.

M. LUCIEN LAMPRON :

1560 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1565 On sait, d'après les chiffres qu'on voit dans l'étude d'impact, que ça excède largement cette quantité-là, le tonnage qui vient de l'externe.

M. LUCIEN LAMPRON :

1570 Oui. Actuellement, la situation, l'entreprise exploite son site selon les autorisations du ministère de l'Environnement. À ce moment-là, le 315 000 tonnes ne s'applique pas au certificat d'autorisation qui est actuellement en vigueur. C'est seulement que lorsqu'on va agrandir le site d'enfouissement, que là, la MRC peut exercer son droit de regard sur les quantités qui vont être importées des régions voisines.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Est-ce qu'il est prévu, dans le processus d'adoption du prochain PGMR – et vous me disiez qu'il était en révision présentement – est-ce qu'il est prévu une consultation, une soumission de ce règlement-là, de ce nouveau plan-là à la population pour qu'elle puisse se prononcer?

M. LUCIEN LAMPRON :

Oui, effectivement. La modification qui est sur la table, il y a un processus de consultation qui s'est enclenché. Il devrait y avoir des consultations publiques à la fin du mois de juin prochain.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et est-ce que les citoyens sont appelés à se prononcer sur, peut-être pas l'adoption, mais est-ce que c'est soumis à un processus de référendum?

M. LUCIEN LAMPRON :

Non. Il n'y a pas de processus de référendum prévu dans une modification de Plan de gestion de matières résiduelles.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Et est-ce qu'il y a, de façon générale à la MRC, un processus quelconque qui s'apparente à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour consulter la population de façon décisionnelle? Est-ce que ça existe, dans les MRC, un processus où il y aurait un référendum où les gens seraient appelés à se prononcer?

M. LUCIEN LAMPRON :

Pas au niveau de la MRC, en tout cas pas à ma connaissance.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que monsieur Proulx vous pourriez...?

1615

M. CLAUDE PROULX :

Effectivement, la question du référendum est très intéressante. C'est une question qui peut s'appliquer dans le cadre du cheminement des modifications du Plan d'aménagement et d'urbanisme ou des règlements de zonage. Dans le cas qui nous occupe, il n'y aura pas de référendum dans ce cadre-là.

1620

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Du PGMR.

1625

M. CLAUDE PROULX :

Bien le PGMR, là, c'est une chose qui concerne la MRC, la Ville n'est pas concernée au-delà de sa participation dans le cadre de la MRC elle-même. Mais au niveau de la municipalité, on devra changer nos règlements de zonage, d'urbanisme. Ça, il n'y aura pas... en tout cas, comme je le vois à ce jour, il n'y aura pas de référendum à cet égard-là. Il y aura des consultations, mais pas de référendum ou d'approbation des personnes habiles à voter dans le cadre du zonage.

1630

1635

Cependant, il y a eu un regroupement des municipalités de Drummondville, Saint-Nicéphore, Saint-Charles et Saint-Joachim en 2004, en juin 2004. Il y a eu un décret qui a ordonné le regroupement en question, et dans le décret, à son article 45, il est prévu qu'il y ait une approbation des personnes habiles à voter sur un éventuel agrandissement du LET de Saint-Nicéphore.

1640

Cette approbation-là doit se faire en deux secteurs : c'est l'ancien territoire de Saint-Nicéphore dans une première série d'approbations, dans un premier processus d'approbation, puis le deuxième, c'est le restant du territoire de la nouvelle ville, toujours dans un processus d'approbation, qui doit être consulté et qui doit être tenu.

1645

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais est-ce que les citoyens vont avoir à se prononcer sur un règlement, une résolution quelconque ou c'est un référendum consultatif?

1650

M. CLAUDE PROULX :

C'est un référendum qui doit... bien, c'est un référendum. C'est une approbation des personnes habiles à voter. Ça procède suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, en deux temps : dans un premier temps, il y a un registre qui doit être tenu, registre

1655

qui sera fixé en fonction de la population de Saint-Nicéphore, pour un premier registre; puis le reste de la municipalité, la nouvelle ville de Drummondville, dans un deuxième registre, où les personnes habiles à voter devront, si elles tiennent à avoir un référendum, s'inscrire. Le référendum va porter sur l'agrandissement du site lui-même. C'est ce qui est prévu au décret.

1660

Alors, nous, ce qu'on a pensé, on s'est adressé au ministre de l'Environnement pour que le registre et, éventuellement, les référendums qui en découleront se tiennent au moment... après que le rapport du BAPE aura été rendu public, mais avant la recommandation du ministre au Conseil des ministres.

1665

Alors, c'est peut-être le moment où on pense que ça serait le plus pertinent. On attend un retour du ministre à cet égard-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1670

J'aurai peut-être d'autres questions à poser dans cette quincaillerie-là, si vous me passez l'expression. Je voudrais laisser plus de temps aux gens pour poser leurs questions. Parce que j'en aurais sur la modification du PGRM, mais peut-être que dans la journée de demain, on pourra le scruter plus à fond. Merci.

1675

M. CLAUDE PROULX :

Mais encore une fois, juste pour une petite précision finale, ce n'est pas dans le cadre du PGMR ou du PGRM que le référendum va se tenir. C'est dans le cadre de l'agrandissement lui-même.

1680

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. J'ai compris, merci.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Guy Forcier. Bonsoir, Monsieur Forcier.

1690

M. JEAN-GUY FORCIER :

Bonsoir! Je peux tu faire une petite observation suite à ce que monsieur Ménard disait tantôt? C'est qu'il parlait, monsieur Ménard parlait de la centrale électrique ou bien donc du CFER ou des serres pour cultiver des tomates. Ça n'a aucun rapport, comme il disait, avec ça, parce que de toute façon, si les gens décidaient par vote : il n'y en aura pas de site d'enfouissement à

1695

Saint-Nicéphore, ils vont continuer à tout faire ça pareil avec ce qu'ils ont là actuellement. Ils ont assez de tonnage puis assez de biogaz pour tout faire ce qu'ils ont à faire. Ils me l'ont dit.

1700

LA PRÉSIDENTE :

Votre question c'est?

1705

M. JEAN-GUY FORCIER :

Non, c'était juste une observation pour monsieur Ménard qui se posait la question.

1710

Ma première question. J'ai un document de Waste Management à la page 60 et 61, ça s'intitule : *Synthèse des impacts résiduels du projet de développement du LET*. Un lieu d'enfouissement technique, ça, c'est un dépotoir de Saint-Nicéphore. Puis tout ce qu'ils mettent dans ça, là, c'est tout mineur. Quelques petites affaires qui sont peut-être positives, mais c'est rien, mais c'est toujours mineur. Il n'y a jamais rien de compliqué. Pourtant, un dépotoir, personne n'en veut de ça, personne ne veut avoir ça dans sa cour. Nous autres, ça fait 75 ans qu'on a ça.

1715

Mais moi, ma question c'est de savoir : est-ce que quelqu'un du ministère de l'Environnement prend toutes ces choses-là puis les vérifie avec des environnementalistes puis des ingénieurs, voir si c'est tout vrai, ça, là. Voir à venir vérifier ça sur place, les lieux humides, les marais, tout ce que vous voulez, là. Est-ce que quelqu'un du ministère vient vérifier tout ça, ces données-là? Vous aurez beau dire que c'est mineur, c'est un document d'eux autres, là.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Le document dont vous parlez c'est le document PR3.2 qui est sur le site du BAPE, qui fait partie de l'étude d'impact, mais on va demander au ministère de l'Environnement les vérifications.

1725

M. JEAN MBARAGA :

1730

Oui, Madame la présidente, tout ce processus-là, justement, d'évaluation environnementale pour des études d'impact est fait en consultation avec les autres ministères et les organismes justement mandatés pour ça. Donc, pour répondre – excusez-moi, Madame la présidente – pour répondre à monsieur : oui, effectivement, il y a toujours une validation auprès des institutions dont c'est la responsabilité justement de valider si oui ou non les impacts résiduels sont majeurs ou mineurs. Ça peut être le ministère, ça peut être d'autres organismes, justement.

1735

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

1740

M. JEAN-GUY FORCIER :

Oui. Ça s'adresse aux gens de Waste Management. Dans un document que j'ai consulté, dans la cellule – je vais dire ça comme ça – 3A, j'ai vu dans des documents que c'était bon pour enfouir 2 762 629 tonnes métriques. Est-ce exact?

1745

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question c'est?

1750

M. JEAN-GUY FORCIER :

À 3B, c'est 11 455 716 tonnes métriques. Je veux savoir si c'est exact, ces chiffres-là.

1755

LA PRÉSIDENTE :

On va vérifier l'exactitude des chiffres.

1760

M. MARTIN DUSSAULT :

Madame la présidente, ici, on parle de volume. Donc, c'est en mètres cubes.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez bien compris que c'est en mètres cubes?

1770

M. JEAN-GUY FORCIER :

Oui, mais on parle de tonnes métriques. Ça, ça fait 14 218 345 mètres cubes. Ça fait combien de tonnes métriques?

1775

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, c'est 12 millions de tonnes qui entrent dans un volume de 14 millions de mètres cubes.

M. JEAN-GUY FORCIER :

O.K.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

M. JEAN-GUY FORCIER :

1785

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1790

Très bien.

M. JEAN-GUY FORCIER :

On peut revenir, hein?

1795

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Madame Cathy Raymond.

1800

Mme CATHY RAYMOND :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1805

Bonsoir, Madame Raymond.

Mme CATHY RAYMOND :

1810

Moi, ma question c'est, vous appelez ça des déchets ultimes, ces déchets ultimes là, est-ce qu'on ne peut pas faire un processus de gazéification suivi d'un processus de pyrolyse pour éliminer... moi, en tout cas, j'ai fait des recherches, puis on pourrait éliminer 90 % de ces déchets-là. Au lieu de les enfouir, en fait, on pourrait les transformer en énergie. Est-ce que c'est quelque chose qui est possible?

1815

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Dussault, est-ce que c'est quelque chose que vous avez considéré?

1820 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Oui. En fait, ce sont des technologies, comme je le mentionnais à un intervenant un peu plus tôt, des technologies qu'on a regardées, notamment avec Enerkem. Ce sont des procédés actuellement qui sont à plus petite échelle, et éventuellement qu'on veut rendre à échelle commerciale. Waste Management a investi au sein de la firme Enerkem pour participer au développement de cette technologie et c'est effectivement des choses que l'on regarde.

1825
1830 Mais vous savez, c'est des filières pour arriver à réduire... à l'infime partie aux résidus ultimes dont vous faites mention, la gazéification ne peut pas régler tout à elle-même. Donc, ça implique une multitude de filières l'une après les autres et la gazéification est une autre technologie, éventuellement, qui pourrait permettre de réduire le taux d'élimination.

Mme CATHY RAYMOND :

1835 Mais suivi d'une pyrolyse, vous pourriez éliminer en fait, transformer en énergie 90 %, là. Moi, en tout cas, c'est ce que je connais comme information. Pourquoi... vous ne trouvez pas ça extraordinaire, vous trouvez ça moyen? Je ne sais pas. Je ne comprends pas pourquoi on ne passe pas à ça, au lieu d'enfouir les déchets. C'est ça que je ne comprends pas.

1840 Il y a un monsieur à Laval en ce moment qui récupère des cartouches d'encre puis il y a 55 % des cartouches d'encre qu'il doit changer des composantes puis il doit les envoyer au site d'enfouissement. Lui, il n'était pas d'accord avec ça. Ça fait que dans son entreprise, il a fait installer ça. Ça gazéifie et ça pyrolyse. Ensuite, avec l'énergie de la gazéification, il est capable de faire la pyrolyse. Puis c'est une entreprise, donc il fait des revenus, donc il ne doit pas avoir investi là-dedans si ça rapportait... tu sais, il l'a rendu possible aujourd'hui. Ça fait que je me demande pourquoi on enfouit encore des déchets? Je ne comprends pas.

1845 **M. MARTIN DUSSAULT :**

1850 Comme je mentionnais, encore une fois, Waste Management est un leader à travers l'Amérique du Nord et on regarde différentes technologies pour aller chercher la solution optimale.

1855 Donc, une fois qu'on sera en mesure de commercialiser, d'avoir ces technologies à plus grande échelle, qui fonctionneront pour un plus grand nombre de déchets, c'est des choses qu'on regarde pour implanter dans différentes communautés. Mais il faut comprendre également que la

pyrolyse ou la gazéification, ce n'est pas simple comme entrer tout dans une boîte noire et on part la machine et plus rien n'existe. Il faut s'assurer qu'il y ait un tri important.

1860 Comme je le mentionnais, ça fait appel à plusieurs filières qui sont importantes. Donc, il y a un tri qui doit être fait. C'est des procédés qui sont complexes, qui sont coûteux et, chez Waste Management, actuellement, on n'a rien trouvé qui était à point pour bien desservir la clientèle. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille. On a des investissements d'environ une quarantaine d'initiatives, encore une fois à petite échelle, mais ce sont des choses qu'on regarde comme leader technologique à travers l'Amérique du Nord.

Mme CATHY RAYMOND :

1870 O.K. Mais je pourrais vous donner les références de ce monsieur-là, peut-être que ça pourrait vous aider à faire avancer un petit peu plus rapidement. En tout cas, c'est aussi mon souhait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Je vous invite, Madame, à préparer un mémoire où vous pourriez faire part de vos opinions puis vos suggestions.

Mme CATHY RAYMOND :

1880 O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

1885 D'accord? Merci beaucoup. Monsieur Gérard Fréchette.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Bonsoir!

1890 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur Fréchette.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1895 Ma première question, ça concerne une demande auprès de Waste Management. Est-ce qu'on peut savoir, surtout du côté de l'île de Montréal, quelle municipalité ou arrondissement dont

1900 les déchets viennent ici à Drummondville, puis les autres vont où? Puis dans un deuxième temps, aussi, est-ce qu'on peut savoir s'il y a d'autres sites qui sont dans un milieu urbain suite aux fusions, regroupements, comme ici à Saint-Nicéphore qui est dans Drummondville?

LA PRÉSIDENTE :

1905 Donc, la première partie de votre question : quelles municipalités de la CMM ou arrondissements de la ville de Montréal sont reçus chez vous.

M. MARTIN DUSSAULT :

1910 Alors, ma première partie de réponse, je vous fournirai ici un tableau, en fait une figure qui a été déposée à la commission sur les matières éliminées en provenance de la CMM. Donc, ce qu'on voit ici, on parle de l'ordre de 330 147 tonnes, donc c'est 11,3 % des matières totales éliminées dans la CMM. Donc, je n'ai pas décortiqué actuellement ce qui vient d'arrondissements par arrondissement, mais on peut regarder pour vous revenir avec une réponse plus détaillée.

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez avoir cette réponse-là pour demain?

M. MARTIN DUSSAULT :

1920 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Très bien. Merci.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1930 Et pour les sites, dans vos supposés 273 sites dont 119 où il y a du biogaz, il y en a combien qui seraient dans la même situation qu'ici, dans Drummond, en milieu urbanisé et le long de rivière?

LA PRÉSIDENTE :

1935 Est-ce que vous voulez expliquer votre question?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1940 Est-ce qu'il y a des photos aériennes ou des cartes de vos 273 sites, pour savoir s'il y en a qui sont en milieu urbain, municipalisé, et environ peut-être dans un rayon de deux à trois kilomètres d'un cours d'eau comme la rivière Saint-François ici?

M. MARTIN DUSSAULT :

1945 Mon collègue, monsieur Brien, va apporter un complément de réponse.

M. DANIEL BRIEN :

1950 Waste Management possède, comme vous l'avez dit, plusieurs sites d'enfouissement répartis principalement en Amérique du Nord, ou aux États-Unis ou au Canada. On retrouve plusieurs situations différentes de localisation. Dépendamment de la réglementation de chacun de ces États-là, on se conforme aux normes de localisation, et effectivement, il y a d'autres sites d'enfouissement qu'on opère, dans la compagnie, qui sont près de ruisseaux ou de cours d'eau ou de lacs, mais notre priorité c'est de s'assurer que la protection de l'environnement est assurée.

1955

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1960 Mais combien près de cours d'eau et combien en milieu urbanisé?

M. DANIEL BRIEN :

1965 Je ne pourrais pas vous donner l'information, il faudrait faire des recherches pour vous donner ce nombre-là. C'est quelque chose qu'on pourrait faire. Ça serait difficile pour demain matin, mais on peut faire des recherches à l'interne.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

1970 Puis concernant l'île de Montréal, je sais qu'il y avait un projet d'incinérateur, j'étais même présent, j'étais aux études au début des années 90 – justement, j'ai suivi des cours en urbanisme. Et est-ce qu'il y a des futures ententes provenant d'autres quartiers de Montréal, d'autres arrondissements, d'autres municipalités sur l'île de Montréal, qui est le plus gros bassin de population au Québec? Est-ce que c'est dans vos plans, ça?

1975

LA PRÉSIDENTE :

Autrement dit, vous voulez savoir s'il y a un potentiel d'ententes avec d'autres arrondissements ou villes de la CMM avec lesquelles il n'y a pas d'entente encore?

1980

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Ou en négociation ou d'ici 20 ans, là, pour maintenir le supposé 600 000 tonnes, là. Parce qu'on a parlé de Valleyfield, on a parlé de Varennes, mais si ça baisse, ils vont aller le chercher ailleurs.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault?

1990

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, non, c'est pas possible de faire des ententes avec des municipalités ou des arrondissements. Le tout procède par processus d'appels publics. Donc, il y a des contrats. La photo que vous voyez aujourd'hui pourrait être différente l'an prochain. Donc, on gagne des contrats, on perd des contrats, mais tout se fait par appel d'offres public.

1995

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Quand je parlais aussi des autres régions...

2000

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous laisser une autre question.

2005

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Oui. Parce que dans le passé... j'aurais, avant de passer à ma question, j'aurais une précision à vous demander. Parce que dans votre description, Madame Parent, vous dites que vous avez été mairesse d'un arrondissement de Montréal. Est-ce qu'on peut savoir lequel?

2010

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je peux vous le dire, c'est Beaconsfield-Baie-d'Urfé.

2015

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Bon, d'accord. À l'autre bout de l'île.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre dernière question s'il vous plaît.

2025

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Oui. Tantôt, on a parlé s'il y avait un autre choix de site dans la MRC. Moi-même, j'ai assisté la semaine passée à l'assemblée du comité aménagement, il y avait trois personnes dans l'assistance. C'était un peu comme quand il y a une consultation sur le centre-ville, les premières fois, j'étais le seul à un moment donné. Est-ce qu'il y a un autre site qui est envisagé par Waste Management, soit dans la MRC Drummond, soit au Centre du Québec ou soit en dehors des milieux urbanisés, vue la technologie qui se développe continuellement?

2030

M. MARTIN DUSSAULT :

Pour répondre à la question de monsieur Fréchette, non, il n'y a pas d'autre site qui a été évalué par Waste Management. Notre propriété actuellement est désignée dans le schéma d'aménagement pour être le seul endroit pour établir un lieu d'enfouissement. Il respecte les critères du ministère, également de la Municipalité. Et vous savez, on a fait des investissements importants pour avoir des infrastructures de traitement des eaux, de gestion des biogaz, des infrastructures efficaces, donc on souhaite optimiser ces équipements-là de protection de l'environnement qui sont déjà en place.

2035

2040

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

J'aurais juste un chiffre à faire préciser. On parlait, il y avait un montant pour la fermeture, je pense, de 29 M\$. Je pense, ça, c'est dans 20 ans ou peut-être plus. Mais si ça ferme complètement ou à la moitié, juste pour garder la capacité de la MRC, ça serait quoi les coûts à ce moment-là de fermeture?

2045

LA PRÉSIDENTE :

2050

O.K. Monsieur Dussault?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

2055

Au pire aller, là, dans le pire scénario.

M. MARTIN DUSSAULT :

Je ne suis pas certain de bien saisir la question de monsieur Fréchette.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez de la fermeture?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

2065

C'est parce que vous avez mentionné dans votre exposé, 29 M\$ collectés sur des montants de tonnes enfouies. Monsieur Lampron a parlé tantôt au nom de la MRC, qu'il n'y a pas de plan B. Mais le 29 M\$, là, c'est prévu dans 10 ans? Au moment de votre deuxième agrandissement, là. Moi, je voudrais savoir : actuellement, mettons si on ferme tout, là, parce qu'on a toujours parlé dans la région, ici, que c'était pour fermer, ça. Puis là, on arrive avec un complexe environnemental que je qualifierais, moi, de nouveau parc industriel avec des serres, l'électricité qui est annoncée cette semaine, le CFER. Moi-même, j'ai été commissaire d'école, je reste un peu surpris. Comment ça se fait? C'est un beau projet, mais je veux le savoir. Parce que là, je pose trois, quatre questions : on sait pas. Plus tard, on sait pas.

2070

2075

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dussault.

2080

M. MARTIN DUSSAULT :

Alors, peut-être pour essayer d'aider monsieur Fréchette pour démêler les choses. Donc, vous voulez savoir les sommes prévues dans le futur, s'il n'y a pas de futur qu'est-ce qui arrive.

2085

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Oui, c'est ça.

M. MARTIN DUSSAULT :

2090

Donc, c'est un fonds de postfermeture. Pour le bénéfice des gens, un fonds de postfermeture, c'est un peu comme un fonds de pension d'un travailleur. On s'assure d'accumuler des sommes lorsqu'on est en activité pour pallier au futur lorsqu'il n'y aura plus d'opérations.

2095

2100 Donc, à l'heure actuelle, nous avons un fonds de postfermeture volontaire, dans le cadre de nos opérations actuelles, que nous avons garanti au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour une somme de 11 M\$, une somme garantie par une lettre de crédit bancaire. Ça, c'est pour assurer que si demain matin, le site ferme, il y a les sommes en banque, nécessaires, des sommes en place pour assurer le suivi environnemental et les travaux postfermeture, alors qu'il n'y aura plus de revenu.

2105 Maintenant, fin de la parenthèse pour le site actuel. Pour ce qui est du projet d'agrandissement tel que proposé, il y a un fonds en fiducie qui serait créé, un fonds alimenté par une somme de 1,95 \$ pour chaque tonne de matières résiduelles entrant au site. Et ce fonds-là s'accumulerait au fil des années pour constituer un fonds de 29 M\$ pour arriver aux mêmes objectifs que ceux mentionnés pour le fonds du site actuel.

2110 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Juste en terminant...

LA PRÉSIDENTE :

2115 Peut-être pour aider votre question, je vais aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Est-ce que ce montant-là, en termes de fonds postfermeture est suffisant?

2120 **M. JEAN MBARAGA :**

Lequel, Madame? Le 11 M\$ ou le 29 M\$?

LA PRÉSIDENTE :

2125 Si vous revenez sur votre tableau? Alors, au niveau du site actuel, il y a 11 M\$. S'il y a l'agrandissement c'est le 29 M\$. Est-ce que le 29 M\$, au moment de la fermeture, s'il y avait l'agrandissement, est-ce que ce montant-là est suffisant?

2130 **M. JEAN MBARAGA :**

Bien, jusqu'à présent, il est évalué comme étant suffisant. Mais il faut rappeler une chose, c'est que ces montants-là sont actualisés à chaque année. Donc, c'est le 29 M\$...

2135 **LA PRÉSIDENTE :**

En dollars d'aujourd'hui.

M. JEAN MBARAGA :

2140 C'est ça, c'est ça. Mais jusqu'à présent, nos spécialistes ne sont pas revenus là-dessus pour dire : on voudrait que, par exemple, au lieu de payer un 1,95 \$ la tonne, on le met, par exemple, à 2 \$ ou à 3 \$. Donc, ils l'ont jugé jusqu'à présent, suffisamment. Mais il est réévalué à tous les cinq ans et il est actualisé. Ceci ne veut pas dire qu'il ne pourra pas changer, il ne pourra pas modifier. Il pourra changer et adapter aux exigences, justement, qui seront en place.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui gère ce fonds?

2150 **M. JEAN MBARAGA :**

Ce fonds-là?

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JEAN MBARAGA :

2160 Non, c'est une fiducie. C'est une fiducie, mais elle n'est pas gérée par le MDDEP. C'est une fiducie comme une banque. Mais pour utiliser ce montant, par exemple, il faut toujours qu'il y ait une autorisation du ministre.

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JEAN MBARAGA :

2170 Donc, il y a des buts visés pour dépenser ce montant d'argent. C'est marqué dans le règlement. Donc, avant de dépenser, avant de retirer l'argent ou, autrement dit, les débours justement d'une somme de fiducie, il faut que le ministre ait accordé l'autorisation.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2175 On comprend que le 11 M\$ s'additionne au 29 M\$, et ça, ça va rester en fiducie, ça, jusqu'à la fermeture définitive, là.

M. JEAN MBARAGA :

2180

Monsieur le commissaire, parce que le 11 M\$, comme monsieur Dussault a dit, c'était volontaire. Quand ils vont commencer à accumuler le 29 M\$, justement le 11 M\$, lui, va baisser pour s'accorder avec le montant qu'ils ont accumulé. En fait, ce que le ministère de l'Environnement ne veut pas, il ne veut pas justement que ce 11 M\$ là soit retiré actuellement. Donc, s'il commence à accumuler les montants dans le fonds de gestion postfermeture, à ce moment-là, d'année en année, le 11 M\$ va diminuer. Donc, ça va constituer simplement, au bout de l'exploitation de ce site, l'équivalent de 29 M\$ indexé.

2185

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2190

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2195

Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut demander des opérations avec ce fonds-là? Est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a le pouvoir d'exiger certaines opérations?

M. JEAN MBARAGA :

2200

Monsieur Claude Trudel va répondre à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

2205

D'accord. Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

2210

C'est sûr que le fonds est prévu, est constitué pour faire un suivi postfermeture du lieu d'enfouissement en vertu des dispositions du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Donc, c'est clair qu'il y a des activités de prévues conformément aux règlements. Le ministère, s'il n'y a plus personne qui s'occupe du lieu d'enfouissement, va s'occuper d'aller récupérer les sommes auprès du fiduciaire pour faire des activités associées à ça.

2215

C'est sûr que ce n'est pas un fonds non plus accumulé en prévision de catastrophes, et cetera, parce qu'on ne peut pas prévoir nécessairement les coûts qui seraient associés à ça. Mais évidemment, c'est sûr que si on a une problématique majeure à cet endroit-là, ce n'est pas

2220 impossible que le gouvernement décide d'utiliser les fonds, surtout s'il n'y a plus de responsable
au niveau du lieu. Parce que c'est un fonds que lui-même, le ministère, comme monsieur
Mbaraga l'a dit, décide pour quel montant les sommes sont utilisées.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Et s'il y avait une catastrophe?

M. CLAUDE TRUDEL :

2230 Comme je vous ai dit, s'il y avait une catastrophe, pendant tout le temps où l'exploitant est
toujours là, possible, c'est à ce moment-là qu'on va lui demander d'intervenir, pas en utilisant les
sommes du fonds, qui sont nécessairement associées à un suivi prévu au niveau du respect de
la réglementation. Si par contre, il n'y a plus d'exploitant, il n'y a plus personne, là ce n'est pas dit
que le ministère, le gouvernement n'utilisera pas ces fonds-là pour régler le problème.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. O.K., merci.

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

2240 Juste préciser. J'ai suivi les audiences quand il y a eu le projet d'incinération à Montréal,
ensuite je pense que c'est allé en procès, puis je pense qu'il a fallu que la Communauté urbaine
paie une vingtaine de millions de dédommagements vue toutes les procédures. Je voudrais
savoir, est-ce que... dans le cas ici, il n'y a pas ça, là. Tout est prévu, là.

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

On va devoir vous demander de revenir vous enregistrer pour poursuivre vos questions,
parce que je pense que vous en avez beaucoup.

2250 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

2255 Oui. Puis un peu comme dans le contexte étudiant, j'inviterais les gens – moi, c'est la
première fois que je suis les audiences, j'en ai suivi plusieurs, entendre des cris tantôt, je pense
que ça n'a pas sa place. Je demanderais aux gens d'être patients, puis vous avez vu à Montréal,
on a réussi à virer ça de bord.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Les gens ont compris. Les gens ont compris, puis je pense qu'on est bien parti, là. Merci beaucoup, Monsieur Fréchette. Madame Sylvie Bouchard, s'il vous plaît.

Mme SYLVIE BOUCHARD :

2265 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2270 Bonsoir, Madame Bouchard.

Mme SYLVIE BOUCHARD :

La question est pour le monsieur ici.

2275 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous parler près du micro s'il vous plaît?

Mme SYLVIE BOUCHARD :

2280 Ma question est pour Waste Management. C'est ça, présentement vous parlez de biogaz. Et moi, dans le passé, j'étais d'accord avec ça, parce que je me dis, on avait juste un bac. Ça fait qu'il y avait beaucoup de déchets organiques puis tout ça. Ça fait que pour moi, ça devenait, oui, des déchets, mais avec de la terre puis c'était des biogaz.

2285 Dans le futur, vu qu'il n'y aura plus de ces déchets-là, le carton puis tout ça, vous allez appeler ça comment? Parce que ça ne pourra plus être des biogaz, parce que bio c'est biologique, mais maintenant il n'y a plus de déchets, des bons déchets. Ça fait que je voulais savoir comment ça va s'appeler, ces gaz-là.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

2295 O.K. Donc, ce que vous dites c'est que lorsqu'on ne mettra pas de papier ou de carton dans les déchets, vous pensez qu'il n'y aura pas de production de biogaz? Il y aura autre chose, mais on va voir, O.K.

Mme SYLVIE BOUCHARD :

Ce n'est plus bio parce que... pour savoir comment ça va s'appeler.

2300

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je comprends votre question. Alors, Monsieur Dussault?

2305

M. MARTIN DUSSAULT :

Je me garderai de réinventer une terminologie pour un terme qui n'existe peut-être pas encore, mais j'essaie de comprendre la préoccupation derrière tout ça. C'est de savoir qu'est-ce qu'il y aura s'il n'y a plus de matière organique au site. Bien, en fait, c'est que la production de biogaz va décliner, mais nous devons toujours quand même s'assurer d'avoir les équipements sur le site pour capter les biogaz, tant et aussi longtemps qu'il y en aura. Et actuellement, la centrale d'électricité, encore une fois si je comprends bien votre préoccupation, elle, est alimentée par les déchets qui ont été enfouis au cours des dernières années et non par ceux qui seront ou qui pourraient éventuellement être enfouis.

2310

2315

Donc, on a prévu une période d'environ une vingtaine d'années où il va y avoir une décroissance dans la courbe de biogaz. Mais maintenant, tout est fonction également de la performance des programmes de récupération et de valorisation dont on ne peut pas présumer encore à quel point ça va fonctionner. On a fait des scénarios optimums où tout fonctionnerait bien, mais encore une fois, c'est basé sur environ, soit entre 60-70 % de taux de valorisation dans le bac brun.

2320

Je prends l'exemple, par exemple, de Saint-Hyacinthe qui est beaucoup citée en exemple à l'heure actuelle où ils valorisent, où la Ville de Saint-Hyacinthe valorise, à l'heure actuelle, environ 65 % des matières organiques, qui est beaucoup citée comme un fleuron. N'en demeure pas moins qu'il y a encore une fraction des matières qui doivent être éliminées. Peut-être, dans le futur, arriverons-nous à faire davantage? Maintenant, je n'ai pas de boule de cristal pour vous en dire plus long ce soir.

2325

Mme SYLVIE BOUCHARD :

Parce que vous parliez tout à l'heure, les bacs, là, vous mettiez le pourcentage qui allait dans les bacs bruns puis les bacs verts était assez gros, là. Puis là, c'est ça, le bac gris, là, je trouvais que ça avait beaucoup diminué, mais le concentré de ce bac gris là, dans le futur... Parce que moi, là, qu'est-ce qui est arrivé v'là 20 ans, il n'y a pas de problème, je ne suis pas inquiète. Je me dis, c'est bio à travers tout ça. Mais qu'est-ce qui s'en vient dans notre futur 20 ans, là? C'est ça qui m'inquiète. Parce que je me dis, c'est comme de l'inconnu. Puis je me dis

2335

2340 jusqu'à quel point il y a eu des... tu sais, c'est vraiment quelque chose de nouveau. Ça fait qu'on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver dans 20 ans, dans ce concentré-là. C'est plus pour ça, ça m'inquiète.

LA PRÉSIDENTE :

2345 Je vous remercie. Madame Suzanne Rousseau.

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

Bonsoir tout le monde.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

2355 Je ne sais pas si c'est possible à l'entreprise de montrer la figure 2 : *Localisation des futures aires d'exploitation*. Pour poser ma question, j'aurais besoin... peut-être que monsieur avec son beau petit stylo pourra montrer l'aire qui m'intéresse?

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est figure 2 dans quel document, Madame?

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

2365 *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore*. On nous l'a montré longtemps tantôt. Au sud de la phase 3A. Les picots blancs que je vois là ne sont-ils pas des maisons? Oui? Ma question est à l'effet : est-ce que ces propriétaires auront une compensation financière pour la dévaluation de leur terrain qui est à moins de 100 mètres de
2370 votre belle berme de 3 à 4 mètres?

LA PRÉSIDENTE :

2375 Monsieur Dussault.

M. MARTIN DUSSAULT :

2380 Dans un premier temps, concernant la figure, ici, ce que je peux vous dire c'est qu'éventuellement nos opérations seront déplacées. Donc, on va s'éloigner du Club du Faisan. Et on travaille actuellement pour s'assurer de déplacer également d'autres opérations. Dans le cadre des préconsultations que nous avons eues avec les citoyens, les gens du Club du Faisan nous ont demandé de déplacer, par exemple, l'écocentre qui devait être prévu dans ce secteur-ci, on a accepté de le déplacer. Il en va ainsi pour l'aire de récupération des matériaux secs qui sera éloignée. Donc, justement, des gens du Club du Faisan tantôt me disaient qu'ils appréciaient
2385 cette collaboration-là.

Et autre chose, c'est l'entrée principale sur le site qui se trouve actuellement ici. Donc, je suis d'accord, près de chez vous. Donc, cela dit, il nous a été demandé et suggéré de regarder pour modifier l'emplacement du nouvel accès qui se situerait éventuellement entre la phase 3A et 3B. C'est quelque chose qu'on regarde attentivement avec les autorités de la Ville de Drummondville.
2390

Donc, pour répondre à votre question directement, c'était plus une mise en contexte concernant une dévaluation possible des maisons. On a regardé des chiffres sur les rôles d'évaluation de 2006 et on les a comparés à 2011 et il n'y a pas eu de dévaluation foncière, en fait de dévaluation de la valeur des propriétés qui ont augmenté de 10 % à 30 % au cours de ces années-là. On a regardé des données par rapport à des maisons qui sont situées sur la rue des Sables, des Trembles et des Érables, donc qui sont à proximité, et il n'y a pas eu de dévaluation foncière. Au contraire, il y a eu une augmentation de la valeur des maisons.
2395
2400

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

Je ne pourrai pas dire combien se sont vendues, dans quelle proportion dans la ville, mais je ne connais pas grand monde dans la salle ici qui est intéressé à aller vivre là, à fermer ses fenêtres à 6 h du soir parce que ça sent trop méchant. Ma deuxième question...
2405

LA PRÉSIDENTE :

Je vais juste demander la même question du côté de la MRC, de la Ville plutôt. La valeur des propriétés, avez-vous une indication qu'il y aurait eu dévaluation des propriétés?
2410

M. CLAUDE PROULX :

Je n'ai pas d'indication à l'effet que les valeurs auraient diminué dans l'environnement immédiat du site. Cependant, j'ai monsieur Benoît Carignan qui est présent ici. Je ne sais pas si de votre côté vous avez cette information-là ce soir?
2415

M. BENOÎT CARIGNAN :

2420 Non, on n'a pas d'information là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2425 Est-ce que ça vous serait possible d'obtenir de l'information au niveau des ventes récentes?

M. CLAUDE PROULX :

2430 Si vous me permettez, je vois monsieur Jauron qui est au département d'urbanisme, que j'ai présenté tout à l'heure, qui lui me semble avoir des indications à cet égard-là.

M. DENIS JAURON :

2435 Alors, on a fait une vérification au niveau de 12 propriétés dans l'arrondissement, au pourtour en fait du site d'enfouissement tel qu'on le connaît actuellement. Donc, dans le secteur du Club du Faisan, sur le boulevard Saint-Joseph et le boulevard Allard, donc des rues qui sont au pourtour du site d'enfouissement actuel, et c'est un échantillonnage aléatoire qu'on a pris.

2440 On a fait une vérification au niveau de trois rôles d'évaluation, celui de 2006 à 2008, celui de 2009 à 2011 et le tout nouveau rôle d'évaluation triennal qui est en vigueur pour 2012 à 2014. Et dans tous les cas, pour les 12 immeubles, l'évaluation municipale a augmenté pour ces 12 immeubles-là en fonction des trois rôles d'évaluation municipale.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Donc, l'augmentation a été parallèle, similaire à l'augmentation ailleurs dans la municipalité?

M. DENIS JAURON :

2450 Ce n'est pas une valeur qu'on a comparée. Par ailleurs, on l'a fait de façon très, très spécifique pour les immeubles au pourtour du site, comme je le mentionnais. C'est des valeurs qui ont augmenté, écoutez, de 3 à 65 %, dépendamment des périodes de comparaison et des différents immeubles, pour des immeubles de toutes valeurs, finalement. Donc, des maisons de valeur peu élevée comme des maisons de grande valeur. On parle de tout près de 500 000 \$ où l'évaluation municipale a quand même continué à augmenter au fil de cette période-là.

LA PRÉSIDENTE :

2460 J'aimerais juste poser une question. Je ne sais pas si vous avez la réponse, peut-être, Madame.

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

2465 Non, je n'ai pas eu ma réponse pour les ventes.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

2470

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

2475 Je n'ai pas eu ma réponse, moi. Ma question était pour les ventes de maison. La Ville peut bien évaluer la maison plus chère, mais quand tu veux la vendre, ta maison, les gens ont besoin de se mettre une épingle à linge s'ils veulent l'acheter, parce que ça pue.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2480

M. DENIS JAURON :

2485 Et évidemment qu'on ne contrôle pas le marché de vente et d'achat au niveau du secteur. Par ailleurs, ce qu'on est à même de constater, c'est que depuis quelques années, des gens achètent des terrains, notamment sur la rue des Sables, des terrains qui étaient propriétés municipales et on en a vendu quatre au fil des dernières années.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2490 Si vous avez l'intention de produire un mémoire, ça serait peut-être intéressant si vous pouviez parler avec des agents d'immeubles de la région, voir qu'est-ce que c'est les conditions du marché, voir s'il y a des diminutions au niveau des valeurs. Je comprends que c'est un rôle d'évaluation municipale, ce n'est pas des valeurs marchandes, mais si vous voulez nous faire des représentations dans un mémoire là-dessus, si vous avez le temps, je vous invite à le faire.

2495

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

Je vais essayer. J'ai ma deuxième question?

2500

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

2505

En appuyant l'agrandissement, est-ce que ça veut dire que Waste Management va prendre des engagements avec ces autres MRC qu'elle dessert pour la durée d'une vingtaine d'années? Et j'ai regretté qu'il n'y ait pas de représentant du ministère des Affaires municipales ici ce soir. Est-ce que c'est possible qu'on puisse rêver que les Affaires municipales puissent légiférer et penser à ce que chaque MRC dispose de son site d'enfouissement propre? Je le sais que ça concerne une légifération des affaires municipales, mais ça serait pour moi... En tout cas, est-ce que Waste Management prend des engagements à long terme, si on vote pour l'agrandissement? Et ça veut dire qu'on se brimerait si les Affaires municipales décrétaient que chaque MRC doit s'occuper de ses choses.

2510

2515

M. MARTIN DUSSAULT :

Madame la présidente, il n'y a pas d'ententes à long terme qui sont prises avec des corps publics, les municipalités et les MRC pour la gestion des matières résiduelles à long terme, puisque tout ça doit passer par un processus d'appel public.

2520

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

Vous iriez chercher dans d'autres localisations?

2525

LA PRÉSIDENTE :

En fait, vous répondez à des appels publics à plusieurs endroits. Comme, vous pouvez aller n'importe où pour répondre à des appels publics sur l'île de Montréal, par exemple.

2530

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui. On a mentionné tout à l'heure, on a décrit le territoire, le bassin de provenance de nos matières au fil des années. Je tiens à préciser que ce n'est pas l'ensemble de ces territoires qui sont desservis par nos installations. Il y a certaines municipalités, certaines MRC de ces secteurs – une année on gagne un contrat, l'autre année on le perd – donc, c'est difficile de dire, de faire

2535

un portrait : qui, en 2017, sera cliente chez nous. Parce qu'on gagne des contrats et on perd des contrats, et tout ça, c'est dans un processus d'appel d'offres qui est régi d'ailleurs par le ministère des Affaires municipales.

2540

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

J'aurais une question, moi.

2545

Mme SUZANNE ROUSSEAU :

Peut-être que les autres représentants des autres ministères pourraient parler à des gens des bureaux des ministères des Affaires municipales?

2550

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vais passer la parole à monsieur Longpré.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2555

J'aurais une question, moi, pour le MDDEP. On parle, dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, d'un principe de régionalisation. Pourriez-vous nous expliquer? C'est lié un peu au droit de regard des MRC? Avez-vous des détails sur cette politique?

2560

M. JEAN MBARAGA :

Monsieur Trudel va répondre à votre question.

M. CLAUDE TRUDEL :

2565

D'abord, je dois mentionner que le principe de régionalisation date de l'ancienne politique d'auparavant. C'est un principe qui vise en premier lieu à responsabiliser le monde régional. C'est une entité, une MRC c'est une entité qui existe déjà, qui a une délimitation de certains territoires au Québec. Donc, on a profité de cette existence-là pour demander, exiger de la part de ces MRC-là, de développer, d'élaborer des plans de gestion de matières résiduelles.

2570

D'autre part, on n'a pas exigé non plus... il peut y avoir des ententes qui soient faites entre les MRC, justement, pour profiter de certaines économies d'échelle qui peuvent se faire, autant pour utiliser des équipements ou des infrastructures liées à la mise en valeur, la valorisation des matières résiduelles que pour l'élimination des matières résiduelles.

2575

2580 Je peux juste peut-être me permettre de faire un certain portrait statistique dans le temps
au niveau de l'élimination des déchets. Au Québec, avant l'entrée en vigueur de l'ancien
règlement sur les déchets solides, chaque municipalité avait à peu près son dépotoir au Québec.
Il y a à peu près 1 000 municipalités au Québec. Donc, on peut penser qu'il y avait pas loin de...
un bon nombre de dépotoirs qui n'étaient pas contrôlés, rien.

2585 Avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur les déchets solides*, on est passé à peu près
autour de 60 quelques lieux d'enfouissement sanitaire, avec aussi des dépôts en tranchée. Mais
c'est clair qu'avec les nouvelles règles au niveau de l'aménagement, l'exploitation des lieux
d'enfouissement beaucoup plus sécuritaire, beaucoup plus coûteuse, aussi, au niveau de
l'aménagement et de l'exploitation que le ministère de l'Environnement, entre autres, encourage,
c'est sûr, la gestion régionale, la concertation régionale au sein des MRC, mais n'encourage pas
2590 nécessairement à ce qu'il y ait un lieu par MRC. Parce qu'encore une fois, je vous rappelle qu'au
Québec, il y a 87 MRC, puis il y a 14 villes à agglomération qui ont des compétences de MRC.
Donc, ça multiplierait le nombre de lieux d'enfouissement, qui ne serait pas nécessairement
avantageux au niveau de l'exploitation de ces endroits-là. On veut diminuer le nombre pour avoir
le moins d'empreintes possible au niveau de l'environnement.

2595 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça va, merci.

M. LUCIEN LAMPRON :

2600 Excusez, Madame la présidente, est-ce que je pourrais m'absenter quelques minutes?

LA PRÉSIDENTE :

2605 Il n'y a pas de problème.

M. LUCIEN LAMPRON :

2610 Je demanderais à mon collègue de prendre ma place pour quelques minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Pas de problème.

2615 **M. LUCIEN LAMPRON :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Je vais appeler monsieur Jean-Pierre Milot. La question s'adresse à monsieur?

M. JEAN-PIERE MILOT :

2625 Lampron, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2630 Est-ce que ça vous dérangerait de sauter votre tour puis... oui? O.K. Alors, on va passer à monsieur Gilles Caissy.

M. GILLES CAISSY :

2635 Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2640 Bonsoir!

M. GILLES CAISSY :

2645 Je me demande qui procède aux analyses d'eau dans la rivière Saint-François en aval du site de Waste Management, surtout après les jours de pluies abondantes. Est-ce qu'on pourrait faire des analyses en amont, deux ou trois ou quatre en aval, faites par des laboratoires indépendants ou par le ministère de l'Environnement? Ma question est : qui fait les analyses d'eau dans la rivière Saint-François.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Monsieur Mbaraga, pouvez-vous nous expliquer la procédure?

M. JEAN MBARAGA :

2655 Oui, Madame la présidente. Nous avons dans la salle deux personnes de la Direction régionale, celle qui a réponse pourra venir répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Votre nom, Monsieur.

M. GILLES GAUDETTE :

2660

Moi, mon nom est Gilles Gaudette, je suis de la Direction régionale du ministère de l'Environnement au bureau de Nicolet.

2665

Alors, pour répondre spécifiquement à la question de monsieur. Vous parliez évidemment de la rivière Saint-François spécifiquement. Évidemment, nous, au ministère, en tout cas le centre de contrôle répond essentiellement à des plaintes ou à des avis à l'effet qu'il pourrait y avoir une menace au niveau de l'environnement. Et à ce moment-là, le ministère, soit au niveau de l'urgence, soit au niveau de ses interventions ordinaires, peut aller effectivement prendre des échantillons, que ce soit dans la rivière Saint-François ou dans d'autres cours d'eau lorsqu'il lui est indiqué que peut-être qu'il y aurait eu un déversement accidentel ou il y aurait peut-être un préjudice à la santé ou à l'environnement.

2670

2675

Dans ce cas-ci, ce n'est pas le cas pour la rivière Saint-François. On n'a eu aucune plainte ou information à l'effet qu'il y aurait eu, ou de raison de croire qu'il pourrait y avoir des problèmes à ce niveau-là. Donc, il n'y a aucune intervention qui a été faite, à ce que je sache, au cours des dernières années.

M. GILLES CAISSY :

2680

Madame la présidente, je suis très surpris qu'il n'y ait pas d'analyse d'eau dans la rivière Saint-François, très surpris.

LA PRÉSIDENTE :

2685

Pourquoi?

M. GILLES CAISSY :

2690

Parce que la prise d'eau de la Ville est en aval du site, et puis, ils sont obligés de traiter cette eau-là qu'on va boire tantôt avec tous les métaux lourds et les nitrites. Il y a comme 75 polluants qui peuvent se retrouver dans l'eau et il n'y a pas personne qui fait des analyses. Je suis très surpris.

M. JEAN MBARAGA :

2695

Excusez, Madame la présidente. On a quelqu'un du ministère de l'Environnement et, quelqu'un de la Ville qui voudraient répondre.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Proulx?

2705 **M. CLAUDE PROULX :**

2710 Merci beaucoup. Alors, l'intervention que je veux faire, moi, ça concerne évidemment la prise d'eau potable à Drummondville. On a effectivement une prise d'eau potable en aval du site d'enfouissement du LET de Saint-Nicéphore. Il y a des analyses d'eau qui se font en continu au niveau de l'usine, tant à la prise d'eau brute que dans l'eau qui est devenue potable, qui a été traitée. Il y a des analyses qui se font constamment là-dessus, des analyses qui se font à l'interne par nos propres laboratoires et aussi des laboratoires accrédités qui viennent à certaines occasions. On pourrait avoir des précisions là-dessus, si vous le souhaitez, mais il y a des laboratoires accrédités, indépendants, qui viennent également faire l'analyse de l'eau chez nous pour les fins de distribution d'eau potable, évidemment.

2715 Ce que j'ajouterais peut-être, c'est qu'il y a depuis quelque temps, on en a parlé tout à l'heure, je vous ai déposé des ententes ou une entente avec certains amendements concernant le traitement des eaux de lixiviation. Alors, les eaux de lixiviation de l'usine qui, elles, auparavant étaient, conformément aux règles du MDDEP, étaient rejetées dans le ruisseau Paul-Boisvert qui cheminaient finalement à plusieurs kilomètres de là, mais finissaient par aboutir à notre prise d'eau potable, ça n'existe plus.

2720 Aujourd'hui, l'eau est traitée. Les eaux de lixiviation sont prétraitées chez Waste, sont rejetées dans notre réseau d'eaux usées. C'est acheminé jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées qui se retrouve plus bas que la prise d'eau potable. C'est donc un circuit qui vient contourner cette possible problématique-là. Nous, dans l'entente sur le traitement des eaux de lixiviation, c'était une des considérations qui nous préoccupaient là-dedans, bien qu'on n'avait jamais eu, au préalable, de problèmes à cet égard-là à l'usine de filtration d'eau potable.

2730 **M. GILLES CAISSY :**

2735 Madame la présidente, moi, ce que je veux savoir c'est : l'eau qui arrive dans la rivière au moment qui arrive au site de Waste Management, puis la qualité de l'eau après Waste Management. Parce que là, à un moment donné, il n'y a personne, il n'y a pas un ingénieur qui va vous dire que ces structures-là, ça va durer 20 ans, là. Il n'y a personne qui va vous dire qu'il n'y a jamais de fuite. Moi, ce que je veux savoir...

LA PRÉSIDENTE :

2740 J'ai compris votre question.

M. GILLES CAISSY :

2745 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va vérifier l'eau en amont et en aval du site continuellement, continuellement, pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite? Parce que des affaires pas de fuite, là, ils sont tous dans le cimetière.

LA PRÉSIDENTE :

2750 Est-ce que Waste Management fait leurs propres analyses en amont et en aval?

M. MARTIN DUSSAULT :

2755 Oui. Il y a un programme de suivi environnemental auquel on est assujéti et on partage les résultats avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui peut également prendre ses échantillons de façon aléatoire, sans nous aviser. Donc, il y a des mesures qui sont faites en amont de notre site et en aval, et l'historique de nos résultats démontre que le site n'a pas d'influence sur la qualité de l'eau souterraine.

LA PRÉSIDENTE :

2760 Au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que vous êtes en accord avec cela?

M. JEAN MBARAGA :

2765 Madame la présidente, il y a une deuxième personne qui s'occupe justement de ces échantillonnages, qui est dans la salle et pourra venir répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2770 D'accord. Votre nom, s'il vous plaît?

Mme ANDRÉANNE FERLAND :

2775 Andréanne Ferland, c'est moi qui s'occupe des inspections au site d'enfouissement.

2780 Donc, il y a des échantillonnages qui se font au niveau de l'eau de surface. Cependant, ce n'est pas au niveau de la rivière Saint-François. Ces échantillons-là sont pris dans, entre autres, le ruisseau Paul-Boisvert et les plus petits cours d'eau avant même qu'ils se rendent à la rivière Saint-François.

LA PRÉSIDENTE :

2785 En fait, ce qu'on aimerait savoir c'est, WM disent qu'ils font des relevés en amont et en aval et qu'il n'y a pas de différence ou peu de différence ou pas de différence entre les deux échantillonnages.

Mme ANDRÉANNE FERLAND :

2790 Oui. En fait, ils procèdent à trois campagnes d'échantillonnage par année, puis tous les résultats nous sont envoyés et vérifiés. C'est préparé par une firme externe qui fait un rapport de ces résultats-là, puis justement les résultats d'amont et d'aval sont comparés et, dans la majorité des cas, les résultats, il n'y a pas de...

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

De différence?

Mme ANDRÉANNE FERLAND :

2800 ... d'influences du site vraiment majeures qui sont constatées dans les résultats.

LA PRÉSIDENTE :

2805 D'accord. Puis la Ville, vous êtes d'accord avec ça, avec cette affirmation-là?

M. CLAUDE PROULX :

2810 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie beaucoup.

2815 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Au niveau du MDDEP, il n'y a pas un réseau de suivi des rivières?

M. JEAN MBARAGA :

2820 Monsieur Claude Trudel va répondre à cette question-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2825 D'accord.

M. CLAUDE TRUDEL :

2830 Pour votre question spécifique, oui, il y a certains réseaux de suivi des rivières. Je ne pourrais pas vous mentionner, par contre, si au niveau de la rivière Saint-François ça fait partie. Je peux faire des vérifications puis vous revenir avec une réponse.

2835 Ce que j'aimerais apporter comme clarification ou comme précision à tout ce qui a été discuté au niveau du suivi qui est requis, c'est que la réglementation prévoit un suivi exhaustif de la part de l'exploitant des eaux souterraines et des eaux de surface, mais avant même qu'on se retrouve dans ce cas-ci particulier, aux abords de la rivière Saint-François. Donc, on va s'assurer, par le biais d'un suivi à proximité de la zone d'enfouissement et aussi pour les eaux de surface qui sont rejetées avant qu'elles se renvoient vers la rivière Saint-François, qu'elles respectent les exigences du règlement. Il y a des normes à respecter. Il y a un suivi qui est fait par des laboratoires accrédités. Et tous ces résultats sont envoyés, comme le disait ma collègue
2840 Andréanne, chez elle, pour qu'elles fassent l'objet de vérifications.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2845 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2850 Je vous remercie.

M. GILLES CAISSY :

2855 Bon, je suis toujours aussi inquiet, mais on va laisser les gens s'occuper de ça. Deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2860 **M. GILLES CAISSY :**

Ça va? Deuxième question : selon les gens de Waste Management, selon mon conseiller municipal, il n'y a pas de déchets en provenance des États-Unis qui s'en viennent ici. O.K.?

2865

Pourtant, la rumeur persiste qu'il y a des déchets qui arrivent des États-Unis. Ils ne viennent pas directement, ils passent probablement par Longueuil, il y a un triage, mélangeage, après ça, c'est apporté ici. Est-ce que c'est vrai ou ce sont des rumeurs? Qui est-ce qui va faire taire ces rumeurs-là?

2870

LA PRÉSIDENTE :

Waste Management.

2875

M. MARTIN DUSSAULT :

Madame la présidente, je peux vous assurer, et je suis très formel, il y a une loi qui interdit l'importation de matières en provenance de l'extérieur du Québec et Waste Management s'y conforme intégralement. Donc, il n'y a pas et il n'y aura pas de matières en provenance de l'extérieur du Québec.

2880

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça pourrait être via des centres de transbordement? Vous recevez des déchets de centres de transbordement, est-ce que vous connaissez la provenance de ces déchets-là?

2885

M. MARTIN DUSSAULT :

2890

Oui. En fait, nous gérons nous-mêmes le poste de transbordement de Longueuil qui est assujéti à la même réglementation, qui n'a pas le droit de recevoir des déchets de l'extérieur de la province. Et cela dit, dissimuler un camion d'ordures en provenance des États-Unis, ce n'est pas aussi simple que de dissimuler une lettre dans la poste. Donc, il y a des mesures qui sont prises, et nous, on s'assure qu'il n'y a pas de déchets qui proviennent de l'extérieur de la province.

2895

M. GILLES CAISSY :

2900

Madame la présidente, est-ce que vous pouvez demander au ministère des Transports ou à Douanes Canada? Tout ce qui passe à la frontière est certainement enregistré. La destination qu'ils donnent, ce n'est certainement pas Drummondville, mais il va en quelque part, le crime de camion. Vous voyez ce que je veux dire? Dans un centre de transbordement, puis là, on ne sait pas trop, ça disparaît dans la nature. Est-ce que ça vient à Drummondville, cette nature-là?

LA PRÉSIDENTE :

2905 Là, on nous confirme que le site de Saint-Nicéphore ne reçoit aucun déchet qui provient des États-Unis. C'est bien cela?

M. MARTIN DUSSAULT :

2910 Et de l'extérieur de la province, donc d'autres provinces.

LA PRÉSIDENTE :

 Donc, uniquement du Québec?

2915 **M. MARTIN DUSSAULT :**

 Exactement. C'est dans la loi et on s'y conforme intégralement.

LA PRÉSIDENTE :

2920 Je vous remercie.

M. GILLES CAISSY :

2925 Merci, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2930 Merci bien. Est-ce que vous voulez sauter un autre tour? Non? D'accord. Alors donc, Monsieur Jean-Pierre Milot.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

2935 Bonjour, Monsieur le commissaire, Madame la commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

 Oui. Je m'excuse, oui?

2940 **M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :**

Je devrai remplacer monsieur Lampron pour le restant de la séance. Mon nom est Jean-Philippe Langlois, aménagiste adjoint à la MRC.

2945 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci.

2950 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

2955 Bon. Lorsque Waste Management a fait l'acquisition du site vers la fin des années 90, ils ont fait une séance d'information pour rencontrer les citoyens à Saint-Nicéphore, et puis à ce moment-là, il y a un intervenant qui a demandé : « Qu'est-ce qu'on doit faire pour ne pas qu'il y ait d'agrandissement du site? » On nous a répondu à ce moment-là : « Diminuez votre consommation de déchets. »

2960 Et puis tout récemment, aux séances d'information de votre commission, la même question a été posée et on a répondu la même réponse : « Diminuez votre consommation de déchets. » Et tantôt, il y a un intervenant ici qui a mentionné que les gens de Drummondville avaient diminué de 34 % la consommation de déchets. Par contre, les importations des autres régions ont augmenté.

2965 À ce moment-là, ma question était : est-ce que la commission peut demander à la MRC de faire un plan B? On était très déçu de voir qu'il n'y avait pas de plan B. C'est comme si les deux côtés de la salle étaient ensemble et de connivence; la Municipalité régionale de comté et la Ville sont déjà d'accord avec le projet de Waste Management. On a qui pour nous défendre, les citoyens? Est-ce que la commission peut demander : « Faites-nous un plan B si jamais ça ne fonctionne pas l'agrandissement du site. »

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

On l'a déjà demandé tantôt et on nous a dit que pour le moment, il n'y en avait pas. C'est exact?

2975 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

Oui, mais est-ce qu'on peut exiger d'en faire un?

LA PRÉSIDENTE :

2980

Je vais revenir à monsieur Proulx, à la Ville de Drummondville.

M. CLAUDE PROULX :

2985

Merci beaucoup. Alors, quand on parlait de plan B, en tout cas ma compréhension de ce que monsieur Lampron nous a expliqué tout à l'heure, c'est en termes d'urbanisme, de zonage. Il n'y a pas d'autre zone pour la gestion, prévue pour un site d'enfouissement dans la MRC. C'est ce que j'ai entendu.

2990

M. JEAN-PIERRE MILOT :

2995

Non, non, mais un plan B, ça pourrait être, par exemple, que seulement que les déchets de la MRC de Drummond soient sur le site d'enfouissement. Puis à ce moment-là, on augmente la durée de vie du site, là. Parce que la très grande majorité vient de l'extérieur depuis très, très longtemps. On a fait notre part à Drummondville. On veut des solutions, on ne veut pas juste des propositions faites en termes économiques, là.

M. CLAUDE PROULX :

3000

Écoutez, moi, si vous me permettez de compléter ma réponse? Il n'y a donc pas, sur le territoire de la MRC, d'autres sites d'enfouissement de prévus en termes de zonage. C'est ce que monsieur Lampron nous a dit tout à l'heure. Si je complète par ma réponse additionnelle, c'est que si le projet d'agrandissement ne fonctionne pas – on a vu tout à l'heure que le site avait une capacité jusqu'en 2013, si j'ai bien compris monsieur Dussault, c'est ce qui est prévu dans la capacité existante qui reste –, qu'est-ce que la MRC puis la Ville, notamment, feront de ses déchets au moment où Waste fermera ses portes parce qu'il n'y a plus de capacité? Bien, elle va faire comme toutes les autres MRC, on va aller en soumission, on va demander des prix puis on va envoyer nos déchets là où ils vont être reçus. Je ne sais pas où, à Sainte-Sophie ou ailleurs. Mais globalement c'est ce qui va arriver.

3010

Le plan B, c'est ça. S'il n'y a plus de lieu de disponible à proximité, bien on va nécessairement devoir les envoyer ailleurs. C'est sûr.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

3015

Pourquoi attendre d'être au pied du mur pour réagir? Pourquoi vous n'avez pas réagi avant?

M. CLAUDE PROULX :

3020

Pardon?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

3025

Pourquoi attendre d'être au pied du mur pour réagir? Pourquoi vous n'avez pas réagi avant avec un plan B, d'avance, en disant : « On va limiter les déchets à la région. Ça va durer 10 ans ou 15 ans de plus. »

LA PRÉSIDENTE :

3030

Monsieur Milot, est-ce que vous pouvez m'adresser...

M. JEAN-PIERRE MILOT :

3035

Ah, c'est à vous que je m'adresse, O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3040

... vos questions s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Je vais passer à ma deuxième question vu que la réponse n'est pas claire.

3045

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

3050

Ma deuxième question. Tantôt on a parlé de référendum, là. Ça n'a pas été très clair de la façon que ça a été expliqué. Est-ce que, si les gens décident par référendum qu'ils rejettent le projet – il semble y avoir deux référendums possibles, un à Saint-Nicéphore un à Drummondville, que j'ai cru comprendre – si les gens le rejettent, est-ce que le ministère est lié par cette décision-là ou s'il peut quand même prendre la décision de procéder quand même?

3055

LA PRÉSIDENTE :

3060 Oui. C'est une bonne question. On était pour continuer notre questionnement là-dessus
demain, tel que l'avait mentionné mon collègue, monsieur Longpré, mais puisque vous posez la
question, on va aller du côté de la Ville.

3065 Au niveau du référendum, c'est décisionnel, une fois que le référendum a lieu, si c'est
rejeté par la population, qu'est-ce qui se produit?

M. CLAUDE PROULX :

3070 À mon avis, puis dans ma compréhension de tout ça, c'est que le référendum qui suivrait
les obligations qui sont prévues dans le décret, bien, ça va être soumis à la réflexion du ministre
– en tout cas, on attend une réponse de sa part à cet égard-là – ça serait soumis à une réflexion
du ministre avant qu'il s'adresse au Conseil des ministres pour faire sa recommandation finale là-
dessus.

3075 Ce qui veut dire que, ma compréhension en tout cas, c'est que le ministre ne serait pas
nécessairement lié par les résultats du référendum. Si on le tenait, par exemple, après toutes les
démarches, s'il y a un décret du gouvernement qui donne le certificat d'autorisation, est-ce qu'un
référendum, rendu là, va avoir un effet quelconque? Est-ce que le référendum pourrait avoir pour
effet de renverser cette décision-là du gouvernement? Je ne suis pas certain du tout de ça.

3080 Alors, je pense que c'est beaucoup préférable de l'envoyer au moment où on l'a indiqué, ce
qui permettra d'avoir un éclairage plus complet au ministre au moment de sa recommandation au
Conseil des ministres.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3085 On va revenir sur cette question-là demain. Mais vous êtes en train de me dire que le
référendum... l'article 45 du décret de fusion des municipalités parlait bien que c'était un
référendum qui allait trancher, qui allait être décisionnel beaucoup plus que consultatif.

M. CLAUDE PROULX :

3090 Bien, écoutez, moi, je le perçois comme ça, mais qu'est-ce que le ministère en fera, qu'est-
ce que le ministre en fera lui-même? Je ne suis pas en mesure de répondre là-dessus.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3095 Et vous disiez que vous aviez demandé un avis au ministre là-dessus?

M. CLAUDE PROULX :

3100 Non. On a des opinions juridiques internes à cet égard-là. Et ce qu'on a demandé au
ministre c'est, on lui suggère de tenir en compte cette réalité-là des registres et peut-être des
référendums. Alors, c'est d'essayer d'insérer dans la démarche que vous avez produite, ici, au
BAPE, il y a un calendrier qui est celui-ci, qui concerne le processus de l'actuelle consultation,
l'actuelle démarche que vous faites.

3105 Alors, nous, ce qu'on propose, c'est que le ministre tienne compte des résultats du registre
ou des référendums au moment où le rapport est rendu public, le rapport du BAPE sera rendu
public à un certain point, et la recommandation du ministère au Conseil des ministres intervient à
un moment donné qui n'est pas prévu, là. C'est un délai variable là-dessus. Alors, on pense que
3110 le ministre devrait tenir compte des résultats à ce moment-là dans sa décision.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3115 O.K. Les opinions légales que vous dites que vous avez obtenues à l'interne, est-ce que ce
sont des documents qui ont été déposés au Conseil de ville, les opinions légales?

M. CLAUDE PROULX :

3120 Elles ont été, non pas en séance publique, mais elles ont été... le Conseil en a pris
connaissance.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3125 Et est-ce que c'est archivé, c'est des documents qui sont archivés?

M. CLAUDE PROULX :

Ils ne sont pas archivés présentement.

3130 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

Est-ce qu'on peut les rendre publics, Monsieur le commissaire?

M. CLAUDE PROULX :

3135 Sur la question de rendre publique l'opinion en question, moi, je demanderais – vous avez
fait part de certaines procédures pour...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3140

Sur la confidentialité?

M. CLAUDE PROULX :

3145

Bien, je vous demanderais peut-être de considérer ça dans cette démarche-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3150

D'accord.

M. CLAUDE PROULX :

Donc, on pourrait donc continuer demain là-dessus.

3155

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

On pourrait continuer demain, effectivement.

M. CLAUDE PROULX :

3160

Là-dessus, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3165

Oui, oui. Sans problème.

LA PRÉSIDENTE :

3170

Mais concernant le référendum, si je comprends bien, ça a été inséré dans le décret au moment où il y a eu la fusion de Saint-Nicéphore avec Drummondville?

M. CLAUDE PROULX :

3175

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'était une demande des citoyens de Saint-Nicéphore?

3180 **M. CLAUDE PROULX :**

Ça a été inséré là-dedans à la demande des élus, la mairesse de Saint-Nicéphore à l'époque...

3185 **LA PRÉSIDENTE :**

De Saint-Nicéphore?

3190 **M. CLAUDE PROULX :**

Oui, qui avait demandé d'insérer cette mesure-là dans l'entente qui est devenue le décret. Effectivement, ça a été inséré là. Puis au moment où la mairesse de Saint-Nicéphore a demandé cette insertion-là, on a, du côté de Drummondville, demandé que ça ne soit pas l'apanage exclusif de Saint-Nicéphore, mais que Drummondville puisse être aussi considérée là-dedans. Ça a donné comme résultat un double processus. Un qui concerne les citoyens de Saint-Nicéphore, l'ex-secteur de Saint-Nicéphore, puis un qui concerne le restant de la nouvelle municipalité de Drummondville.

3195
3200 Alors, ce processus-là se fait en deux étapes, puis la majorité ou l'acceptation des deux secteurs doit être présente pour que ça puisse fonctionner.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Si ça avait été demandé, bien, si ça a été demandé par l'ancien Conseil de Saint-Nicéphore, est-ce que vous savez pourquoi? Est-ce que c'est parce qu'ils avaient des préoccupations? Pour quelle raison?

M. CLAUDE PROULX :

3210 Je pense qu'au moment où ça a été discuté, effectivement, c'était des préoccupations, puis on pourra voir, en regardant l'article 45 de façon plus détaillée, si vous le souhaitez, vous pourrez constater que ça vient un peu mettre la ceinture et les bretelles autour du processus. C'est ça. C'est donc de s'assurer, de façon très immédiate, que les gens de Saint-Nicéphore puis ceux de Drummondville, dans le même processus, soient tenus en compte advenant une demande d'agrandissement du site.

3215

LA PRÉSIDENTE :

3220 Du côté de WM. Donc, au moment où vous avez planifié, vous avez commencé à faire votre planification pour l'agrandissement, vous étiez conscients qu'il y aurait un référendum à ce sujet-là dans Saint-Nicéphore et la ville de Drummondville?

M. MARTIN DUSSAULT :

3225 Oui. On a suivi l'adoption de ce décret en 2004. Alors, oui, on était conscients de ce phénomène-là.

LA PRÉSIDENTE :

3230 Et est-ce que vous avez un plan B dans le cas où ça ne passerait pas à la municipalité?

M. MARTIN DUSSAULT :

3235 En fait, notre plan A c'est de... il n'y a pas de plan B. Notre plan A c'est de travailler activement auprès des citoyens pour continuer à bien présenter le projet, informer les citoyens sur les bénéfices reliés au projet. Ce projet-là, on l'a conçu afin qu'il soit gagnant-gagnant pour Waste Management, mais également la communauté de Drummondville avec différents bénéfices. Donc, on va travailler à s'assurer de fournir l'information nécessaire pour une prise de décision éclairée de la part des citoyens.

3240

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3245

M. JEAN-PIERRE MILOT :

3250 J'aurais une petite précision sur le plan B. Est-ce que la Municipalité pourrait prévoir, étant donné qu'on ne veut pas se retrouver dans la même situation dans quelques années, avec une nouvelle demande d'agrandissement du site encore, de prévoir que ce sera seulement les déchets de la MRC Drummondville qui soient dans le présent projet, comme plan B?

LA PRÉSIDENTE :

3255 Ça, c'est dans le PGMR. Je vais demander l'opinion de monsieur Proulx.

M. CLAUDE PROULX :

Bien, écoutez, si je comprends bien la question, c'est de dire : est-ce que la Ville ou la MRC, en fait, pourrait réduire le tonnage recevable chez Waste aux stricts déchets de la MRC?

3260

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Oui.

3265

M. CLAUDE PROULX :

Je ne voudrais pas induire les gens en erreur, mais je crois que ce n'est pas possible. Le PGMR, c'est d'assurer le dépôt des déchets locaux, mais aussi de prévoir quel est le tonnage maximal qu'il est possible d'importer de l'extérieur de la municipalité.

3270

M. JEAN-PIERRE MILOT :

O.K. Mais j'aimerais que la réponse me vienne plus des commissaires que de... « je ne crois pas que c'est possible », est-ce que c'est possible ou c'est pas possible? C'est légalement possible ou c'est pas légalement possible?

3275

M. CLAUDE PROULX :

Bien, moi, j'ai entendu tout à l'heure les gens du MDDEP nous dire qu'il y a eu différentes politiques qui ont eu cours au fil du temps, puis qu'aujourd'hui, il y a des réalités économiques, il y a des réalités environnementales qui requièrent des solutions assez coûteuses. Puis ça, il y a un rapport avec le volume de déchets. Les argents que ça génère, c'est le volume qui le permet.

3280

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Je comprends pour créer un nouveau site, mais pour agrandir un site, on ne parle pas tout à fait du même impact, là. Au point de vue économique, ça peut être une situation à regarder sans la rejeter du revers de la main tout de suite, là.

3285

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je pense que vous avez des opinions à émettre. Ça serait intéressant que vous soumettiez un mémoire.

3290

3295

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Merci.

3300

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Milot. Alors, nous allons faire une pause de 10 minutes et on reprend à et 10, d'accord?

3305

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

3310

Je vous ai mentionné au début de la soirée que nous allons vous confirmer les détails pour une visite du site. Alors, la visite du site va avoir lieu demain matin à 9 h 30. Le lieu de rassemblement c'est ici à l'entrée. Il y a un autobus qui sera disponible pour nous cueillir et nous amener au site.

3315

Nous vous demandons, ceux qui sont intéressés à faire la visite, de vous inscrire à l'arrière avant de quitter ce soir pour que les arrangements soient faits en fonction du nombre de personnes qui sont intéressées.

3320

Nous allons poursuivre demain après-midi avec l'audience. Donc, ceux qu'on n'aura pas eu le temps de prendre leurs questions ce soir, on pourra poursuivre demain après-midi et également demain soir.

3325

Alors, on va essayer de faire encore trois-quarts d'heure au moins ce soir. On a encore plus qu'une douzaine et demie de personnes qui sont enregistrées pour poser des questions, mais ne vous inquiétez pas, nous sommes ici pour répondre à toutes les questions et nous allons siéger tant qu'on n'aura pas répondu à tout le monde.

3330

Alors, on va poursuivre avec monsieur Jean-Luc Duperron.

INTERVENANTE DANS LA SALLE :

À quelle heure demain après-midi?

3335

LA PRÉSIDENTE :

3340 Oui, c'est une bonne question. À 13 h 30 et demain soir à 19 h. Donc, je vais résumer : 9 h 30 demain matin pour la visite ici, 13 h 30 ici pour la session d'après midi et 19 h, aussi ici, pour la session de soir.

Bonsoir, Monsieur Duperron.

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3345 Bonsoir! Moi, j'aimerais ça si on peut mettre la figure 2, s'il vous plaît? Moi, Madame Parent, la question est : pourquoi que la Ville autorise la bâtir sur le boulevard Saint-Joseph? Moi, ils m'ont donné un permis en 2009, puis là, le site où est-ce que j'habite – si vous voyez en haut où est-ce qui est marqué « LET », il y a un rond. Ça, c'est l'ancien site de Saint-Nicéphore, d'enfouissement, qui était là. Moi, je dois être au plan B, 3B. Je vais être à peu près à 800 pieds de là, sur 20 ans.

3355 Je me demande pourquoi que la Ville, en 2009, sachant ça, que moi je viens de Vaudreuil, Beaconsfield c'est à côté, ça fait que pourquoi qu'ils ne m'ont pas dit : « Vous ne pouvez pas bâtir là. » Écoutez, on vient de mettre 250 000 \$ sur notre maison. On paye des taxes. Ça fait 6 000 \$ de taxes que je paye, et plus. Ils augmentent les taxes, mais j'ai des preuves, moi, qui disent que les maisons ne se vendent pas, là. Ils vont sur Google le monde qui vont faire... j'ai eu une visite. Elle venait d'Abitibi. Ça fait que, qu'ils me disent que les maisons ne seront pas touchées à ça, écoutez, ce n'est pas vrai. Écoutez, ça, c'est un site puis c'est une information que j'aimerais savoir de la Ville. Pourquoi qu'ils m'ont autorisé un permis à cet endroit-là, sachant tout ça?

3365 Tu sais, Waste Management, tout qu'est-ce qu'ils font, ils passent à côté de chez nous, ils ramassent toutes les vidanges, tout est fait en bonne et due forme comme ils disent dans les présentations. Mais pourquoi que la Ville a autorisé à faire ça?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3370 Je ne saisis pas exactement l'endroit où vous vous situez, je ne sais pas si on ne peut pas passer le pointeur?

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3375 Parfait. J'habite ici environ, la maison qu'il y a là. Ça me donne 800 pieds comme ça. Il y a une petite rue, là? Je suis à peu près là.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Merci pour votre question. Donc, Monsieur Proulx, dans la documentation, aussi, il y a une lettre qui avait été adressée au promoteur qui date du mois de février, par le directeur d'urbanisme, qui mentionnait qu'il n'y aurait aucune nouvelle construction. Ça, c'était plus tard que qu'est-ce que c'est qu'on nous dit présentement, mais pourriez-vous clarifier la situation en ce qui concerne les permis de construction sur Saint-Joseph?

M. CLAUDE PROULX :

3385 Si vous me permettez, je demandais à monsieur Jauron, qui est le directeur du service d'urbanisme, de venir clarifier un peu la situation en regard de ce que monsieur Duperron nous dit ici, nous pose comme question.

M. DENIS JAURON :

3390 Je n'ai pas avec moi la lettre à laquelle, Madame la présidente, vous faites référence, mais je me souviens effectivement d'avoir répondu à des questions de la part des représentants de Waste Management, à l'effet de savoir s'il y avait des projets pour créer de nouveaux développements domiciliaires dans l'arrondissement, en fait, du site d'enfouissement, ce qui n'était pas le cas.

3400 Ce que je comprends de la part de l'intervenant de ce soir, c'est que monsieur s'est construit ou a aménagé ou rénové sa résidence sur le boulevard Saint-Joseph. En 2009, le projet... c'est sûr que c'est une zone, sur le boulevard Saint-Joseph, où c'est possible d'avoir de la construction. C'est une zone résidentielle, pour une partie, de consolidation dans un milieu rural, mais ce n'est pas une zone de développement résidentiel dans le sens propre où on imagine un développement domiciliaire.

3405 Par ailleurs, c'est un projet, ce que je comprends, qui a été fait en 2009, et le projet sous la forme qu'on le connaît au niveau de l'agrandissement du site d'enfouissement, c'est un projet qu'on connaît concrètement depuis l'an passé seulement.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Mais les terrains sur Saint-Joseph sont toujours zonés résidentiels?

M. DENIS JAURON :

3415 C'est effectivement toujours possible de faire de la construction résidentielle aux abords du boulevard Saint-Joseph sur une bande d'une soixantaine de mètres.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Alors, si vous avez une demande de permis de construction demain matin sur le boulevard Saint-Joseph tout près d'où demeure monsieur, vous allez donner le permis de construction?

M. DENIS JAURON :

3425 Ce serait possible effectivement d'émettre un permis de construction.

LA PRÉSIDENTE :

3430 Également, plus au sud, vis-à-vis la phase 3A, vous allez donner aussi permis de construction s'il y a une demande?

M. DENIS JAURON :

3435 Oui. Il n'y a pas de zone de protection qui empêche la construction à l'heure actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

3440 Mais la lettre qui a été adressée au promoteur, qui date du 20 février 2012, ne dit-elle pas que... je ne sais pas si le promoteur a en annexe, il y avait cette lettre-là.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui, Madame la présidente, qu'est-ce que vous voulez savoir exactement?

LA PRÉSIDENTE :

3445 Oui, est-ce que vous pourriez la sortir s'il vous plaît?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3450 Bien oui, je l'ai devant moi.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Si je me souviens bien, on disait là-dedans qu'il n'y aurait pas de permis ou il n'y aurait pas de construction d'érigée, qui serait érigée sur la rue Saint-Joseph.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3460 Madame la présidente, juste pour clarifier. C'était une réponse à une question qui venait du
ministère du Développement durable, qui venait dans leur questionnaire. Et la question à l'effet
c'était de vérifier s'il y avait des terrains constructibles dans un rayon de 200 mètres à partir de la
limite du projet envisagé. Et puis la réponse, c'est qu'il n'y avait pas de terrain constructible là.
3465 C'est-à-dire qu'il y avait, dans les terrains qu'ils nous ont mentionnés sur la rue Saint-Joseph, il y
avait six terrains potentiels, mais ces terrains-là, ils semblaient être à l'extérieur du rayon de 200
mètres qui était demandé par l'intervenant qui avait posé la question.

3470 Autrement dit, la question qui nous était adressée c'était de vérifier s'il y avait des terrains
constructibles à moins de 200 mètres du périmètre du futur projet. Donc, il y a eu une carte qui a
été faite, tracer un périmètre de 200 mètres autour du projet, et puis ça a été envoyé à la Ville,
puis la réponse c'est celle qu'on a reçue.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Est-ce que c'est possible d'afficher la carte où on voit le périmètre du 200 mètres?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3480 On va la trouver, là, puis on va vous la mettre. Elle est dans l'annexe 5 des réponses aux
questions.

LA PRÉSIDENTE :

3485 Alors, la ligne rouge représenterait le 200 mètres de la ligne pointillée jaune. Est-ce que
c'est ça qu'on doit comprendre?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Voilà.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la ligne pointillée jaune, ce n'est pas la limite de votre site, c'est la limite des
opérations?

3495 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

La limite jaune, c'est la limite de l'emprise du projet qui est prévu au niveau de la phase 3A et de la phase 3B.

3500 **LA PRÉSIDENTE :**

Du projet, mais ça, ça exclut les...

3505 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Ça exclut la zone tampon de 50 mètres qui est fixée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Donc, la marge de recul qui est demandée par le gouvernement pour les projets, c'est 50 mètres.

3510 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça, on parle de la page 100 du PR5.1.2? Est-ce que c'est à la page 100 du PR5.1.2? Ou quelle annexe que vous référez?

3515 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

C'est l'annexe 5.

3520 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

L'annexe 5?

3525 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Et puis c'est le PR5.2.1. PR5.2.1, annexe 5, c'est la lettre comme telle qui a été reçue, puis dans ça, il y a une carte qui n'est pas tout à fait celle-là, mais qui ressemble; qui est en fait celle-là, sauf qu'elle est hachurée. Puis c'est même une carte, il y a un cadastre sur la carte.

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

Si on revient à la carte, s'il vous plaît? La limite de propriété, elle est située quelque part entre la ligne jaune et la ligne rouge?

M. PIERRE LÉGARÉ :

3535

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3540

Est-ce que ça serait possible de nous l'indiquer, de nous la pointer sur cette carte-là?

M. MARTIN DUSSAULT :

3545

On pourrait vous mettre une autre carte avec les limites de la propriété si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

Où on aurait également la ligne rouge.

3550

M. PIERRE LÉGARÉ :

On va afficher la carte qui est dans l'annexe comme telle. Ça ne sera pas... quelques secondes. Parce que la limite de propriété figure sur cette carte-là. D'accord?

3555

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

3560

Mais juste pour clarifier. Donc, on est dans un secteur rural. Donc, la zone d'étude c'est 70 %. C'est un secteur rural qui a une relativement faible densité de population. Dans un rayon de 500 mètres, d'un demi-kilomètre, on a répertorié qu'il y avait 40 habitations qui étaient là. Puis dans le rayon de 200 mètres qui a été demandé, il n'y a pas de maison. Il n'y en a pas. Il y en a qui sont proches, mais il n'y en a pas.

3565

LA PRÉSIDENTE :

3570

Donc, sur les lots qu'on voit sur Saint-Joseph, quelque part entre 3A et 3B – exactement là – ces lots ont des cours arrière qui sont à l'intérieur de la zone de 200 mètres, mais leur partie avant n'est pas dedans.

3575 Monsieur Proulx, est-ce que s'il y a une demande de permis de construction qui dépasse la ligne rouge, ça ne sera pas permis? Mais si c'est en avant de la ligne rouge sur le même terrain, ça va être permis?

M. CLAUDE PROULX :

3580 Je laisserais le soin à monsieur Jauron de répondre, si vous me permettez.

M. DENIS JAURON :

3585 Madame la présidente, c'est effectivement ça, en fait. Il faut bien comprendre que la bande de 200 mètres par rapport au site agrandi n'est pas en application actuellement. Et la question qui nous a été posée par le ministère via les gens d'Aecom était de savoir si effectivement il y avait une bande de 200 mètres où on empêchait, en fait, la construction résidentielle à partir du site une fois agrandi, combien de terrains ne pourraient pas être construits. Alors, c'est ce à quoi on a répondu dans la deuxième partie de la question.

3590 Et pour la première question, c'était en regard de la rue Gagnon, à savoir s'il y avait des perspectives de développement résidentiel sur cette rue-là. Alors, évidemment que ce n'est que la voie d'accès au lieu d'enfouissement technique tel qu'on le connaît actuellement, donc aucune perspective de construction.

3595 Et la deuxième partie de cette première question-là était en regard de la rue des Sables et de la rue des Trembles, qui sont dans le Club du Faisan, tout près du boulevard Saint-Joseph, mais au sud cartographique, en fait, du site actuel, et qui ne serait pas visé à ce moment-là par la zone de 200 mètres en termes de potentiel de construction, parce que ce sont tous des terrains qui sont déjà construits actuellement.

3600 Donc, l'établissement de cette zone de protection là de 200 mètres serait sans impact pour ces terrains-là, qui sont par ailleurs tous déjà construits.

LA PRÉSIDENTE :

3605 Cette zone de protection-là de 200 mètres, ça vient d'où?

M. DENIS JAURON :

3610 Ça a fait l'objet de discussions et je pourrai peut-être laisser mon collègue de la MRC continuer la réponse, mais ça fait l'objet de discussions au niveau de la MRC, au niveau de l'établissement d'une zone de protection, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de construction trop près du site d'enfouissement lorsqu'il serait agrandi pour minimiser les contraintes de voisinage. Et je

3615 pense que ça fait partie du projet de modification du schéma d'aménagement qui est en cours actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

3620 Et le 200 mètres est calculé non pas à partir de la limite de propriété, mais à partir des cellules?

M. DENIS JAURON :

3625 De l'aire d'exploitation, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

De l'aire d'exploitation. Est-ce qu'il y a quelque chose de la part de la MRC?

3630 **M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :**

3635 Donc, effectivement, on a étudié les distances à respecter. On a établi selon différentes distances, entre autres 200 mètres, 250, 300 mètres. La décision a été prise au sein de notre comité d'aménagement et les discussions ont été faites durant l'été dernier. Donc, à savoir pourquoi ça a été fait, le 200 mètres a été choisi, je me dois de retrouver le procès-verbal de la réunion qui a été tenue à cet effet l'été dernier et je pourrais vous revenir avec une réponse ultérieurement.

3640 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que c'est quelque chose qu'on va trouver dans le schéma d'aménagement révisé?

M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :

3645 Oui, effectivement, ça suit son cours. Présentement, on a eu, dans le fond, un avis préliminaire sur un avant-projet de règlement à cet effet-là. Ça a été soumis au ministère des Affaires municipales qui s'est montré favorable à la limite de 200 mètres par rapport à la limite du périmètre d'enfouissement. Et là, évidemment, on attend... je dirais, on suit en parallèle, en même temps, la modification au PGMR et on travaille sur les deux en même temps. Et puis là, on va présenter, dans le fond, un vrai projet de règlement en même temps que le projet de règlement pour la modification du PGMR.

3650

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3655 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3660 Si on regarde la carte, est-ce que cette bande-là ou ce périmètre-là de 200 mètres va empêcher quelque construction que ce soit? Parce que je vois que tous les lots sont profonds et ils ont tous une partie qui me semble constructible.

M. DENIS JAURON :

3665 Si je peux me permettre? Effectivement, pour les terrains qui ne sont pas construits actuellement, pour la majorité de ceux qui sont en front, notamment sur le boulevard Saint-Joseph, la partie constructible des terrains est à l'extérieur de la zone de 200 mètres. Ce ne sont que les parties arrière ou la cour arrière, comme vous l'identifiez tantôt, qui seraient visées par la zone de protection de 200 mètres.

3670

LA PRÉSIDENTE :

Donc, comme monsieur Duperron, les permis vont être octroyés pour ces lots-là s'il y a des demandes de permis de construction?

3675

M. DENIS JAURON :

En fonction des règlements actuels, oui, et selon la modification du schéma d'aménagement, même s'il y avait établissement de la zone de protection de 200 mètres, la portion constructible des terrains pourrait toujours effectivement être occupée par une résidence.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous envisagez quelque chose de plus sévère? Est-ce que vous en avez discuté?

3685

M. DENIS JAURON :

3690 L'établissement, comme le mentionnait mon collègue de la MRC, tantôt, ça a fait l'objet de la discussion au niveau du comité d'aménagement de la MRC, et la zone de 200 mètres a été convenue comme étant correcte pour protéger les gens qui voulaient s'établir à proximité du site d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

3695

Alors, Monsieur Duperron?

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3700

Ça n'a pas répondu à la question vraiment, là.

LA PRÉSIDENTE :

Pas pour vous, mais...

3705

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3710

Écoutez, regardez. J'ai un document ici qui dit qu'en 2009 – puis c'est marqué : en 2009, la Ville, la MRC étaient au courant qu'il y aurait des aménagements au site. L'ancien site de Saint-Nicéphore est à côté de chez nous. Il n'y a pas de tampon à 200 mètres. Il n'y a pas rien qu'ils ont fait pour les nouveaux résidents là?

3715

Regardez, je peux tout vous énumérer qu'est-ce que j'ai mis sur mon terrain, les tests que la Ville m'a demandés pour arriver là. Puis je me fais dire aujourd'hui que la Ville n'était pas au courant. Excusez-moi. Le site, c'est Waste Management qui m'a dit que l'ancien site est à côté de chez nous, je suis dans le milieu des deux.

3720

Ça fait que, tu sais, je veux dire, il faut regarder qu'est-ce que la Ville peut nous donner par rapport à ça. Si j'ai une maison qui ne se vend plus, puis je suis pour être 20 ans à côté du site, c'est sûr qu'on a besoin d'un site à un moment donné. Mais là, écoutez, moi, je ne suis pas prêt à vivre... Je viens d'investir 250 000 \$, là. Je ne suis pas prêt à vivre là pendant 20 ans encore, avec les senteurs, le bruit et tout ça. C'est ça qu'il faut que la Ville revoie, là. On ne peut pas faire ça avec l'ancien site de Saint-Nicéphore en même temps.

3725

Il y a quelque chose qui se passe. Je n'ai pas de réponses à mes questions, mais regardez, je pense qu'on est là pour ça?

LA PRÉSIDENTE :

3730

Alors, vous semblez avoir des suggestions à faire. Je vous invite à préparer un mémoire ou venir nous le dire dans la deuxième partie de l'audience, afin que ça puisse être tenu compte dans les recommandations.

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3735

C'est demain. Demain, je travaille.

LA PRÉSIDENTE :

3740

Non, pas demain. La deuxième partie des audiences, c'est à partir du 18 juin.

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3745

Parfait. Je vais poser ma deuxième question, si vous voulez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Là, on avait, je pense, la MRC qui avait quelque chose à dire là-dessus?

3750

M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :

3755

Juste un complément d'information. Il y a certains terrains en bordure du boulevard Saint-Joseph qui sont non « constructibles » en raison de leur petite dimension. On parle de plusieurs terrains qui font environ 900 mètres carrés et c'est insuffisant. Parce qu'on est dans un secteur qu'on appelle partiellement desservi, qui est desservi uniquement par l'aqueduc et on se doit de respecter une norme minimale de 1 500 mètres carrés.

Donc, ces terrains-là sont non « constructibles » et ils se retrouvent vis-à-vis la phase 3A environ, sur le boulevard Saint-Joseph.

3760

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a combien?

3765

M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :

Je pourrais faire le décompte exact. J'ai les informations à la MRC, mais on en a quelques-uns. Je pourrais vous revenir avec l'information demain ou au plus tard vendredi.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Ou nous l'identifier sur la carte.

M. JEAN-PHILIPPE LANGLOIS :

3775

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3780

Merci. Votre deuxième question?

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3785

Dans le feuillet, ils marquent 7.4 : « Risque à la santé ». Si je peux me permettre, moi, les irritants qu'il y a ici, je les ai tous chez moi. Je fais quoi avec ça? C'est qui que je vois? À qui je demande? Je n'ai pas d'assurance pour ça, moi, là. J'ai été malade pendant un an et demi. J'ai des séquelles de ça. J'ai toute la documentation pour.

LA PRÉSIDENTE :

3790

Nous avons la Direction de la Santé publique qui est ici. Est-ce que vous pourriez commenter?

Mme KARINE MARTEL :

3795

Oui. Écoutez, ça dépend, j'imagine, des symptômes. Il y a effectivement des nuisances qui peuvent être ressenties autour des sites d'enfouissement. Là, je ne sais pas s'il peut avoir plus de précisions à apporter par rapport au questionnement.

M. JEAN-LUC DUPERRON :

3800

Bien, j'ai un rapport médical qui peut le prouver. Si je peux avoir quelqu'un – je n'énumérerai pas ça aujourd'hui, ici – mais s'il y a quelqu'un qui peut prendre conscience de ça, puis à ce moment-là, j'ai tous les tests. Je peux le prouver. C'est juste ça.

3805

LA PRÉSIDENTE :

Madame Martel, il y a des risques à être près d'un site?

Mme KARINE MARTEL :

3810

Oui. Il peut y avoir effectivement certains impacts sur la santé. Là, je ne sais pas, j'avais une présentation que j'avais préparée pour un peu documenter justement les impacts sur la santé. Je ne sais pas si c'est le bon moment ou si... C'est peut-être une quinzaine de minutes?

3815

LA PRÉSIDENTE :

Ça prendrait combien de temps?

3820

Mme KARINE MARTEL :

Une quinzaine de minutes, peut-être.

3825

LA PRÉSIDENTE :

Une quinzaine de minutes?

3830

Mme KARINE MARTEL :

Je le sais pas, ou si on attend à demain?

3835

M. JEAN-LUC DUPERRON :

Écoutez, je vais laisser continuer la séance, parce que c'est trop long, je pense. Moi, ma question, c'est : je peux-tu donner un rapport médical à madame, ici, puis confidentiel à tout ça?

3840

Mme KARINE MARTEL :

Oui, effectivement – si je peux répondre, oui? Effectivement, s'il y a des problématiques de santé, s'il y a des questionnements au niveau de la santé, très précis, il y a effectivement des gens chez nous qui peuvent répondre aux questions plus précises par rapport à l'état de santé d'une personne. Donc, oui, si vous voulez me remettre des documents ou quelque chose, mais à ce moment-là, ça sera traité confidentiellement par la Direction de santé publique.

3845

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des distances qui ont été étudiées ou établies à la Direction de la santé publique concernant la proximité d'un site où il y aurait des émanations?

3850

Mme KARINE MARTEL :

3855

Il n'y a pas de distance comme telle que nous, on a jugé sécuritaire. On parle surtout de nuisance, quand on parle de sites d'enfouissement. Il y a plusieurs études épidémiologiques qui ont été effectuées autour de différents sites d'enfouissement dans le monde, bon, au Québec, aux États-Unis, en Europe et ailleurs, qui établissent des périmètres autour des sites d'enfouissement pour évaluer s'il y a effectivement des risques à la santé par rapport à un lieu de

3860 résidence, à proximité d'un site d'enfouissement. Il n'y a aucune de ces études-là actuellement qui a réussi à démontrer de façon concluante, de façon très certaine qu'il y avait des impacts sur la santé pour la population qui réside à proximité d'un site d'enfouissement. On parle à ce moment-là des études qui font un rayon d'impact d'un à deux kilomètres autour des sites d'enfouissement.

3865 Donc, c'est les études épidémiologiques qu'on a actuellement et qui ne réussissent pas – c'est ça, j'en parlerai un peu plus dans ma présentation, là, si ça va à demain ou à ce soir – mais ces études-là ont étudié à la fois les risques de cancer, les risques de malformation congénitale, risques pour les nouveau-nés. Il y a certaines associations qui ont certaines études qui ont réussi à démontrer certaines associations. Par rapport au risque de cancer, les associations n'ont pas réussi à être démontrées. Mais c'est ça, il y a beaucoup de controverse autour de ces différentes études là, donc il n'y a pas de certitude par rapport aux effets sur la santé au niveau toxicologique.

3870 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que d'après vous, 200 mètres c'est suffisant comme distance?

3875 **Mme KARINE MARTEL :**

3880 Je n'ai pas assez d'information pour pouvoir me prononcer là-dessus. Je peux essayer de voir au niveau des études, mais je n'ai rien vu dans la documentation qui jugeait d'une distance qui pouvait être plus sécuritaire pour la santé qu'une autre. Mais je peux essayer de voir un peu plus en détail.

LA PRÉSIDENTE :

3885 Alors, on va vous inviter à faire votre présentation demain, puis si entretemps vous pouvez trouver de l'information... demain après-midi. Et si entretemps, vous pouvez trouver de l'information, s'il vous plaît, apportez-la.

Mme KARINE MARTEL :

3890 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3895 Merci.

M. JEAN-LUC DUPERRON :

Bien, merci.

3900

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre question. Monsieur Pablo Desfossers.

3905

M. PABLO DESFOSSERS :

Bonsoir, tout le monde. Ma question s'adresse à la Ville de Drummondville. Moi, ce que je souhaite savoir c'est : est-ce que les 12 M\$ que vous allez recevoir pendant les 20 années des opérations, en fait, à quoi vont servir ces 12 M\$?

3910

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Proulx?

3915

M. CLAUDE PROULX :

Oui. Alors, on a parlé tout à l'heure d'un document qui a été déposé ici, et ce document-là l'explique très bien. Si vous me donnez une seconde, je vais le retrouver cette fois-ci.

3920

M. PABLO DESFOSSERS :

Est-ce que dans votre document, c'est bien indiqué?

3925

M. CLAUDE PROULX :

Oui. J'y arrive. Le document auquel je fais référence c'est *Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnemental et énergétique à Drummondville*. On en a parlé en début de séance, qui a été déposé et par Waste et par la Ville. Vous retrouvez dans cette entente-là, aux articles 7 et 8, les montants que Waste, si le projet se conclut, versera à la Municipalité.

3930

Il y a donc un fonds qu'on appelle « d'urgence environnementale » et il est bien spécifié dans l'entente que ce n'est pas pour couvrir, pour faire échapper Waste à ses responsabilités qu'il aurait, par ailleurs, c'est simplement pour aller payer, il y a une somme de 0,25 \$ la tonne qui va être appliquée là-dessus. Je peux vous le lire :

3935

3940 « (...) mise en place, de façon préventive par Drummondville, laquelle veut s'assurer d'avoir en réserve les sommes disponibles dans l'éventualité où des impacts environnementaux reliés au lieu d'enfouissement seraient constatés au cours ou au terme de son exploitation, en sus du fonds de postfermeture exigé par le MDDEP. »

On l'a vu tout à l'heure, et c'est ça que ça sert, effectivement.

3945 **M. PABLO DESFOSSERS :**

O.K. Le 12 M\$ sert strictement à répondre...

M. CLAUDE PROULX :

3950 Ça, le 12 M\$, c'est sur toute la période, O.K? On comprend qu'il y a un 600 000 tonnes par année à 0,25 \$ de la tonne jusqu'à concurrence de 600 000 \$ par année servirait à ça, cumulable dans ce fonds-là. Puis il y a un autre fonds, le Fonds d'action environnementale qui lui, c'est 0,75 \$ la tonne, cette fois-ci, jusqu'à concurrence de 600 000 tonnes par année sur 20 ans. Attendez un petit peu que je me retrouve, là :

3955 « (...) s'engage à investir dans un fonds d'action environnementale mis en place par Drummondville pour appuyer financièrement des projets environnementaux. »

Alors, ça, ce n'est pas plus défini que ça.

3960 **M. PABLO DESFOSSERS :**

Ce n'est pas plus défini que...

3965 **M. CLAUDE PROULX :**

Celui-là, cette portion-là, non.

M. PABLO DESFOSSERS :

3970 O.K. Est-il possible d'obtenir des précisions sur ces montants que la Ville pourra faire? Comment elle compte les investir puisque l'environnement, c'est large.

M. CLAUDE PROULX :

3975 Ça, ça sera défini au fur et à mesure que ces sommes-là arriveront. Ça sera défini au fur et à mesure des différents budgets que la Ville adopte chaque année. Alors, on a des budgets de

3980 dépenses, des budgets de revenus. Ça, ça sera nos revenus, mais il y aura des dépenses à partir de ce fonds-là qui seront dédiées spécifiquement à des projets environnementaux. Ça pourrait être, par exemple – là, je vous donne ce qui me vient à l'esprit, il n'y a aucun engagement du Conseil là-dessus –, mais ça pourrait être, par exemple, l'acquisition d'un autobus électrique, par exemple. Ou encore l'acquisition d'espaces qui sont constitués de zones humides et puis qu'il faut donner en compensation, peut-être, éventuellement, pour certains développements ailleurs sur le territoire.

3985 **M. PABLO DESFOSSERS :**

3990 O.K. Bien, j'ai une dernière question. C'est la dernière. Est-ce qu'au Québec, il y a... est-ce que le Conseil des ministres, lorsqu'ils autorisent l'ouverture d'un site d'enfouissement, est-ce qu'il y a des exemples où on demande à la Ville d'attacher ces montants-là à des actions concrètes en environnement ou c'est tout simplement à la discrétion de la Ville? Comprenez-vous ma question? Je ne sais pas si quelqu'un peut me répondre, sans nécessairement que ça soit la Ville, il y a peut-être d'autres personnes.

3995 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que je comprends de votre question c'est, est-ce que la Ville est libre de faire ce qu'elle veut avec ces fonds-là?

4000 **M. PABLO DESFOSSERS :**

Oui, puis est-ce qu'ailleurs, il y a des exemples qui ont été vécus dans les dernières années, où on a conseillé à la ville hôte d'un site d'enfouissement de dépenser ces montants-là, les espèces de redevances, de les dépenser à des actions environnementales?

4005 **M. CLAUDE PROULX :**

4010 À ma connaissance à moi, l'entente ou enfin les exigences et garanties qu'on a, comme, travaillées à ce jour, là, c'est un exemple qui est le seul que je connaisse, semblable au Québec. Il y en a peut-être d'autres, mais c'est particulier à Drummond, ici, cette question-là.

M. PABLO DESFOSSERS :

4015 C'est particulier à Drummond?

M. CLAUDE PROULX :

4020 Bien, je pense, en tout cas. On a donc développé cette idée-là de redevances. Les redevances existent avec d'autres entreprises ou, enfin, d'autres sites d'enfouissement. Il y a des redevances comme ça qui existent pour la municipalité hôte, ça existe ailleurs. Chez nous, on a décidé de consacrer ça à deux volets : un, pour un fonds de protection environnementale, que je vous ai expliqué tout à l'heure, puis l'autre pour un développement de projets environnementaux qui est à 0,75 \$ la tonne pour ce dernier volet-là. Mais c'est particulier à Drummondville. Je pense, en tout cas, à moins que Waste ait d'autres idées là-dessus.

4025 **M. PABLO DESFOSSERS :**

Ça va. Merci pour la réponse.

4030 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci bien, bonne soirée. Monsieur Ludger Lépine.

4035 **M. LUDGER LÉPINE :**

Bonsoir, Madame. Je vous promets de faire vite étant donné l'heure tardive. Première question, votre texte de présentation à 7 h, sera-t-il disponible pour nous autres?

4040 **LA PRÉSIDENTE :**

Notre...?

4045 **M. LUDGER LÉPINE :**

Votre texte de présentation, votre accueil à 7 h, est-ce qu'il sera disponible?

LA PRÉSIDENTE :

4050 Tout à fait. Il est pris en transcription et la transcription va paraître sur le site du BAPE dans une semaine au plus.

M. LUDGER LÉPINE :

4055 Ça rentrera dans mon recueil de chef-d'œuvre. Deuxième question : est-ce que, aussi, nous aurons le procès-verbal de notre réunion de ce soir?

LA PRÉSIDENTE :

4060 Tout ce qui est dit ce soir est enregistré et tout ce qui est dit ce soir va être dans les transcriptions qui vont être sur le site du BAPE. Et quand vous ouvrez le site...

M. LUDGER LÉPINE :

4065 Ça fait mon affaire, parce que le patinage, au mois de mai, j'ai rarement vu ça. Sur le site, la ligne était bleue au début, elle est devenue jaune-orange, elle est devenue blanche. En tout cas, ma question c'est : la ligne de propriété de Waste Management vers Drummondville Nord, à quelle distance est-elle de la rivière Saint-François?

LA PRÉSIDENTE :

4070 Monsieur Dussault?

M. LUDGER LÉPINE :

4075 Ils sont là depuis 20 ans, là.

LA PRÉSIDENTE :

4080 Le point le plus proche?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, on cherche la bonne carte à utiliser pour vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

4085 Pour l'illustrer sur la carte.

M. MARTIN DUSSAULT :

4090 Oui, effectivement.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4095 On peut afficher la carte. Donc, le site comme tel va se situer à 1,3 kilomètre de la rivière Saint-François, le projet d'agrandissement. La limite de propriété, on voit que si on va du côté est, alors, si on va du côté est, bien là, c'est beaucoup plus près de la rivière.

M. LUDGER LÉPINE :

4100 Attendez un peu, je pense que vous l'aviez avec la lumière rouge, là. C'est-tu ça?

M. PIERRE LÉGARÉ :

4105 Voilà. La limite de propriété, c'est la ligne qui est en bleu sur la carte que vous voyez.

M. LUDGER LÉPINE :

Elle est à 1,3 kilomètre de la rivière?

4110 **M. PIERRE LÉGARÉ :**

Ce que j'ai dit c'est que le projet d'agrandissement, le projet d'agrandissement...

M. LUDGER LÉPINE :

4115 Non, non, non, ce n'est pas ça que je veux savoir. La ligne de la propriété.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4120 Bon. La ligne de propriété, on va vous la mesurer puis on va vous donner la réponse précise.

M. LUDGER LÉPINE :

4125 Je pose des questions claires, j'aime avoir des réponses claires, Madame l'animatrice.

LA PRÉSIDENTE :

4130 Vous allez l'avoir. Alors, vous avez une autre question?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, ça serait à 100 mètres, la réponse.

4135 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. On a tout de suite la réponse, c'est 100 mètres.

M. LUDGER LÉPINE :

4140

Madame la présidente – ah, bien, là, je pourrais attendre parce que...

LA PRÉSIDENTE :

4145

Une dernière question?

M. LUDGER LÉPINE :

4150

J'ai un communiqué de Radio-Canada qui, en tout cas, je ne sais pas si on peut s'y fier, les journalistes, puis Radio-Canada, puis tout ça, puis la télévision, mais il est clairement écrit là-dessus : « Waste Management veut obtenir l'autorisation d'importer 500 000 tonnes. » De qui, l'autorisation? De la MRC ou de la Ville de Drummondville? Il me semble y avoir des imbroglios dans le monde municipal que c'est là que j'ai hâte de voir le patinage, moi, dans les procès-verbaux.

4155

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question c'est?

4160

M. LUDGER LÉPINE :

C'est ça. Je m'excuse, Madame la présidente, c'est l'âge et l'heure. Bien oui, de qui? De qui l'autorisation? Ils veulent avoir l'autorisation de la MRC ou de la Ville de Drummondville?

4165

LA PRÉSIDENTE :

On va leur poser la question.

M. MARTIN DUSSAULT :

4170

En fait, le processus d'autorisation passe par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La demande a été déposée auprès de cette instance gouvernementale.

4175

M. LUDGER LÉPINE :

À quelle instance?

M. MARTIN DUSSAULT :

4180

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. LUDGER LÉPINE :

4185

Ah, c'est le ministère qui va vous donner l'autorisation?

M. MARTIN DUSSAULT :

4190

C'est un décret en provenance du gouvernement du Québec sur la recommandation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. LUDGER LÉPINE :

4195

Mais je pense que c'est une nouveauté pour tout le monde, Madame. En tout cas, on va creuser davantage. La dernière, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4200

Je vais vous la permettre.

M. LUDGER LÉPINE :

4205

Merci. En passant, félicitations pour votre animation et pour vos questions. Vos questions sont claires et normalement, elles commandent des réponses claires. La dernière pour moi : les procédures d'aménagement et les promesses du promoteur, de monsieur Dussault en particulier, feront-elles partie d'un contrat dûment signé entre Waste Management et là, on ne sait pas où est l'autorisation; de la Ville de Drummondville, de la MRC ou quoi? – En tout cas, je paye le notaire –. Est-ce qu'elles seront consignées? Est-ce que ça va être dans les airs ou si... je répète, mais il n'a pas l'air d'avoir compris. Les procédures d'aménagement, les promesses, 600 000 par année, en tout cas, toutes les promesses – dans l'aménagement aussi, là, et puis pas juste l'argent – feront-elles partie d'un contrat dûment signé par Waste Management et l'autre inconnu qu'on ne sait pas encore, c'est la Ville, c'est-tu la MRC, c'est-tu le ministère de ci ou quoi? On le sait pas.

4210

LA PRÉSIDENTE :

4215

Monsieur Dussault vous a mentionné tantôt que l'autorisation serait obtenue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. D'accord? Il vous a mentionné cela tantôt. Ça sera sous forme d'un décret par le ministre.

4220

Maintenant, au niveau de la Ville, c'est sûr que c'est sur le territoire de la ville, et la Ville va donner permis pour s'il y a des éléments de construire, et cetera, ça va venir de la Ville.

4225

Alors, Monsieur Proulx, pouvez-vous élaborer là-dessus?

M. CLAUDE PROULX :

4230

Effectivement, les permis de construction éventuels seront émis par la Municipalité. Maintenant, vous faites référence ici à des engagements pour les différents aménagements. Là, je comprends que c'est pour les différents éléments dont on a parlé tout à l'heure. Je ne sais pas si vous faites référence à la construction d'un écocentre, par exemple? C'est à ça que vous faites référence ou à un site de matériaux secs? Est-ce que c'est à ça que vous faites référence? C'est à quoi que vous faites référence?

4235

M. LUDGER LÉPINE :

Madame, d'habitude vous traduisez bien.

4240

M. CLAUDE PROULX :

Mais c'est parce que j'essaie de comprendre votre question, là.

M. LUDGER LÉPINE :

4245

En tout cas, dans la dernière demi-heure, je trouve que vous avez fait du gros travail de transmission de données, pour les clarifier, parce qu'on a de la misère...

M. CLAUDE PROULX :

4250

Bien, écoutez, si vous pouvez m'aider, Madame la présidente, je l'apprécierais.

LA PRÉSIDENTE :

4255

Je vais essayer, mais je crois que ce que monsieur Lépine veut savoir, il veut savoir s'il va y avoir des engagements écrits, c'est ça?

M. LUDGER LÉPINE :

4260

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et puis comment le décret probablement va-t-il encadrer l'exploitation.

4265

M. LUDGER LÉPINE :

C'est parfait, ça.

M. CLAUDE PROULX :

4270

Alors, il y a une convention écrite qui a été déposée, vous l'avez devant vous, on en parle depuis tout à l'heure *Exigences et garanties imposées pour le développement d'un complexe environnement et énergétique à Drummondville*. C'est un document qui a été signé par Waste Management, la MRC de Drummond et la Ville de Drummondville et qui est conditionnel à ce que le projet qui est traité ici aujourd'hui soit accepté éventuellement. Alors, qu'il y ait un certificat d'autorisation émis en bout de piste. S'il n'y a pas ça, il n'y pas d'entente. C'est comme ça.

4275

LA PRÉSIDENTE :

4280

Puis du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, comment est-ce que le décret va encadrer l'exploitation?

M. JEAN MBARAGA :

4285

Madame la présidente, comme tout engagement qui est pris entre le promoteur et, disons, la Municipalité, surtout quand ça regarde la protection de l'environnement, c'est cité dans nos décrets comme faisant partie effectivement des conditions d'acceptabilité du projet.

M. LUDGER LÉPINE :

4290

C'est beau. Le monde municipal est à la table d'honneur. Doit-on comprendre que c'est un appui au promoteur?

LA PRÉSIDENTE :

4295

Si vous avez des opinions à émettre, vous pouvez le faire dans un mémoire dans la deuxième partie de l'audience.

M. LUDGER LÉPINE :

4300

Vous avez bien raison, merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci à vous. Monsieur Michel Gagné.

4305

M. MICHEL GAGNÉ :

Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur. Moi, mes interrogations se situent au niveau de la santé. J'ai fait quelques vérifications à travers d'autres développements que Waste Management a faits et il avait été, entre autres, question d'émanations de BPC provenant des bassins de décantation. Je n'ai trouvé aucune référence à ces BPC dans les documents qui ont été déposés et mis en ligne.

4310

Alors, ma question est de savoir, est-ce qu'il y a des BPC dans les bassins de décantation et est-ce que ces BPC se volatilisent dans l'atmosphère et puis est-ce que quelqu'un a pris une analyse quelconque de ça?

4315

LA PRÉSIDENTE :

D'abord, on va aller à monsieur Dussault.

4320

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, je vais demander à mon collègue, monsieur Brien, de répondre à votre question.

4325

M. DANIEL BRIEN :

Au niveau de l'opération d'un site d'enfouissement, on est régi par le règlement du ministère de l'Environnement provincial. Il y a une série de paramètres à suivre, autant au niveau des eaux souterraines, des eaux de surface, des eaux de lixiviation, les eaux qu'on traite et les BPC ne font pas partie de cette liste-là. Le ministère ne juge pas, dans les cas particuliers, dans notre cas n'a pas jugé bon de nous exiger ce paramètre-là. Donc, ce n'est pas analysé à Saint-Nicéphore au niveau des BPC.

4330

M. MICHEL GAGNÉ :

Est-ce que je peux rajouter quelque chose? Ici, c'est le bilan environnemental de Magog et il y est bien inscrit là-dedans que 99 % des BPC dans le lixiviat s'évaporent dans les airs.

4335

Alors, je ne comprends pas qu'à Saint-Nicéphore, on n'ait pas d'étude concernant ces lixiviats-là et les BPC qui se dégagent.

4340

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4345 Monsieur Brien, dans vos analyses qui sont faites du lixiviat, parce que vous devez quand même suivre le prétraitement, est-ce que vous en détectez des BPC?

M. MARTIN DUSSAULT :

4350 Ce ne sont pas des paramètres qui sont analysés. On suit un ensemble de paramètres, mais les BPC comme tels ne sont pas analysés dans nos lixiviats bruts ou traités.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4355 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4360 Ministère de l'Environnement?

M. JEAN MBARAGA :

Je vais laisser Claude Trudel répondre à la question.

M. CLAUDE TRUDEL :

4365 Ce qu'il faut premièrement comprendre c'est que quand on parle de BPC, on parle souvent de matières dangereuses. Il est interdit par le règlement d'enfouir des matières dangereuses dans un lieu d'enfouissement technique.

4370 Deuxièmement, quand on a élaboré les normes au niveau du règlement sur l'enfouissement, tant pour ce qui est des normes de rejet de lixiviat que des normes de qualité d'eau souterraine à respecter à proximité de ces lieux-là, on a fait un survol ou une enquête, une vérification auprès des caractérisations de lixiviat qu'on pouvait avoir, qui pouvait exister autant chez nous qu'ailleurs, et c'est à partir de données typiques de caractérisations de lixiviat qu'on a, étant donné que la majorité de... il y a tout le temps une différence entre ce qu'on appelle un lieu d'enfouissement de matières dangereuses versus un lieu d'enfouissement d'ordures ménagères, principalement. Donc, c'est certain qu'on ne retrouve pas ces contaminants-là dans le lixiviat, dans nos lieux d'enfouissement.

4380

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Celui de Magog dont fait état monsieur, est-ce que c'est le même genre de site d'enfouissement qu'on retrouve à Saint-Nicéphore?

4385

M. CLAUDE TRUDEL :

Le lieu de Magog, et nous pourrions peut-être vous en parler un peu plus, à ma connaissance, c'est un lieu d'enfouissement sanitaire qui est fermé depuis un certain temps, qui avait certaines structures d'imperméabilisation. À ma connaissance, il y a déjà eu une problématique au niveau de... qu'on a retrouvé des BPC dans le lixiviat. Encore une fois, à ma connaissance, parce que ce n'est pas moi qui étais responsable de ces travaux-là, mais elle avait été associée à une problématique, si je ne me trompe pas, de boues qui avaient pu être enfouies dans ce lieu-là à ce moment-là.

4390

4395

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

4400

LA PRÉSIDENTE :

Madame Martel, est-ce que vous avez quelque chose à ce sujet-là?

Mme KARINE MARTEL :

4405

En fait, s'il y avait effectivement exposition de la population environnante à des BPC, il pourrait effectivement y avoir des préoccupations de la Santé publique, importantes. Parce qu'on connaît les impacts potentiels des BPC sur la santé, qui sont des produits cancérigènes. Donc, effectivement, on pourrait avoir des préoccupations. Mais on est aussi tributaire des analyses qui sont faites par le promoteur à la demande du ministère de l'Environnement. Donc, on n'a pas non plus d'information sur la présence des BPC.

4410

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4415

M. MICHEL GAGNÉ :

Alors, on n'a pas plus de réponse.

4420

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre sous-question pour avoir plus d'information?

4425

M. MICHEL GAGNÉ :

Pas concernant la santé, mais par contre du côté économique. Je vais m'adresser à vous. On sait, la route à Caya et la 143, le boulevard Saint-Joseph sont les routes qui sont utilisées par Waste Management pour transporter les déchets.

4430

Moi, ma question est de savoir, est-ce que c'est deux routes-là, dont une est provinciale, une est municipale, est-ce que la structure de ces routes-là peut supporter le nombre imposant de camions qui vont avoir à circuler sur ce tronçon de route là pendant la construction?

4435

LA PRÉSIDENTE :

En fait, la question s'adresse surtout au ministère des Transports.

4440

M. MICHEL GAGNÉ :

Ministère des Transports et la Ville de Drummondville.

LA PRÉSIDENTE :

4445

Oui. La partie qui s'adresse au ministère des Transports, nous allons leur transmettre par écrit. Et la partie de la Ville, Monsieur Proulx?

M. CLAUDE PROULX :

4450

Bien, écoutez, le site à Saint-Nicéphore est exploité depuis déjà plusieurs années. La structure des chaussées est faite en fonction du transport routier qui s'y retrouve. Alors, on n'anticipe pas de problématique particulière à cet égard-là.

M. MICHEL GAGNÉ :

4455

Mon autre question, ma sous-question est : le site dans l'état actuel, on sait très bien que la bretelle de la route à Caya a été faite il y a peut-être, cinq, six, sept ans. Alors qu'avant ça, les camions passaient par la route 139. Et quand la Ville a décidé de les faire bifurquer par la route à Caya, la route 139, on s'est retrouvé avec la réfection de la route à nos propres frais.

4460

4465 Ma question est de savoir, est-ce qu'après la construction, parce qu'on sait qu'il va y avoir beaucoup de camions, beaucoup de tonnage qui va circuler, est-ce qu'après que la construction est terminée, est-ce qu'on peut demander à la compagnie de refaire, resurfacier la chaussée pour, après ça, que tout le monde... tu sais, pour ne pas que ça revienne aux citoyens à défrayer les coûts de resurfaçage de la route.

LA PRÉSIDENTE :

4470 On va transmettre la question au MTQ pour la route.

M. MICHEL GAGNÉ :

4475 Ça, ce serait pour la partie de la 143, mais la partie de la route à Caya qui appartient à la Ville? On nous dit dans le rapport qu'il y a environ 114 camions qui passent de façon journalière et puis que ça va monter possiblement à 200, 200 quelques camions.

4480 Est-ce que ces camions-là, s'ils rentrent, il faut qu'ils ressortent. On nous dit que ça représente 29 % de la circulation sur la route à Caya ou sur le boulevard Saint-Joseph, mais là-dessus, est-ce qu'on inclut les autos, est-ce qu'on inclut les tracteurs ou les autres véhicules qui sont très légers par rapport à eux? À 30 %, si on inclut, je ne sais pas, moi, 300-400 véhicules automobiles, ce n'est pas beaucoup. Mais si on compte juste les camions, qui peut peut-être représenter un peu plus que 30 %, 40 %, 50 %. Et aussi, il va falloir penser aux carrières qui vont être utilisées. Les camions qui vont transporter le gravier ou le concassé pour faire le pourtour du site, ça aussi, ça va endommager la chaussée.

4485 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

4490 Est-ce que le promoteur a établi les quantités des fréquentations de camionnage dans le plus fort des aménagements du site?

M. MARTIN DUSSAULT :

4495 Oui. C'est une analyse, une évaluation qu'on a faite dans le cadre de l'étude d'impact. Et je vais demander à monsieur Légaré de donner des précisions à cet effet. Ce que je peux dire toutefois, d'ores et déjà, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation du niveau d'opération. Je veux rassurer là-dessus, Monsieur Gagné.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4500 Mais si on rajoute le camionnage qui vient porter des déchets à celui qui travaille à l'aménagement du site, il y a une période de pointe certaine que vous allez connaître?

M. MARTIN DUSSAULT :

4505 Oui. Je vais laisser monsieur Légaré expliquer. C'est vraiment une période ponctuelle, à un moment donné dans la durée de vie du site.

M. PIERRE LÉGARÉ :

4510 Merci, Madame la présidente. L'augmentation de camionnage a été évaluée à 72 camions supplémentaires, pour une période d'à peu près 10 semaines en 2016. Autrement dit, il y a l'aménagement de quatre cellules qui est prévu dans la période la plus intense des travaux, quatre cellules qui vont s'aménager en même temps, en même temps qu'il va y avoir l'exploitation dans la phase 3A. Puis la différence, là, c'est qu'à la période de pointe, ça va aller jusqu'à 72 camions supplémentaires pendant une période d'à peu près 10 semaines. Parce que
4515 pour entrer la pierre nette, finalement, qui va par-dessus, pour protéger les membranes.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4520 Pour ce qui est du creusage des cellules, j'imagine que tout ce travail-là se fait à l'intérieur de votre périmètre. Il n'y a pas de camions qui ressortent, le sable est entreposé ailleurs, c'est ça?

M. DANIEL BRIEN :

4525 Oui, effectivement. Pour la construction des cellules comme telles, l'excavation, c'est entreposée sur le site, les camions ne vont pas sur les chemins publics.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4530 O.K. Merci.

M. MICHEL GAGNÉ :

4535 Est-ce que je peux me permettre une dernière petite remarque?

LA PRÉSIDENTE :

4540 Une petite sous-question?

M. MICHEL GAGNÉ :

4545 Oui. Peut-être monsieur du MDDEP pourrait me répondre? Le 11 M\$ qui est actuellement affecté pour le fonds de postfermeture du site actuel, quand ils vont faire l'agrandissement, si ça se fait, est-ce qu'ils vont pouvoir utiliser une partie de ce 11 M\$ là pour fermer le site actuel?

M. JEAN MBARAGA :

4550 Madame la présidente, comme je l'ai expliqué tantôt, ça, c'était en fonds de gestion postfermeture volontaire que le promoteur justement avait mis là. Mais compte tenu qu'ils vont accumuler justement un autre fonds de gestion postfermeture qui découle de l'exploitation, de l'agrandissement qu'on est en train d'analyser ic, au fur et à mesure que justement ce fonds de
4555 29 M\$ va s'accumuler, le fonds volontaire de 11 M\$ va être régressif, va diminuer.

Autrement dit, si on regarde jusqu'à la fin de l'exploitation, avant la période de gestion postfermeture, il va rester – disons que j'exagère un peu, là – il va rester 29 M\$, comme je vous disais tantôt, qui auront été indexés tout au long de l'exploitation. Mais son 11 M\$, là, il est régressif. Plus le 29 M\$ monte, 11 M\$ il va être régressif, justement. Ceci, c'est pour empêcher que – comme il y a quelqu'un qui a posé la question : si jamais ça ferme? C'est pour justement s'il y a un manque de fonds de gestion postfermeture, si jamais le site fermait entretemps, avant d'accumuler les 29 M\$.

4565 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais votre question, Monsieur, n'était pas : est-ce qu'on peut utiliser le 11 M\$ pour réparer les routes?

4570 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Non.

4575 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Non, ce n'est pas ça?

M. MICHEL GAGNÉ :

4580 C'était pour la fermeture du site actuel. Parce qu'il va être complet, et il va falloir qu'ils le capent, il va falloir qu'ils le ferment complètement. Donc, c'est une fermeture de site. Est-ce qu'on peut utiliser cet argent-là puis dire : « Bien, regarde. Moi, c'est pour fermer le premier site, c'est une postfermeture. »

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4585

Oui. Mais non, je suis d'accord avec la réponse. Je pensais que ça avait un rapport avec les routes, avec le camionnage.

M. MICHEL GAGNÉ :

4590

Non. Les routes, on m'avait dit que c'était...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4595

C'est à part.

M. MICHEL GAGNÉ :

4600

... à partir de la Ville.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Merci.

4605

M. MICHEL GAGNÉ :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4610

Il nous reste encore 14 personnes sur la liste des personnes qui se sont enregistrées pour poser des questions. Mais comme il se fait tard, je propose que nous poursuivions demain après-midi à 13 h 30. Et pour ceux qui sont intéressés par la visite, ils vont devoir se lever demain matin pour être ici à 9 h 30. Demain après-midi et demain soir également.

4615

UN INTERVENANT DANS LA SALLE :

Qu'est-ce qui arrive si on ne peut pas se présenter demain, est-ce qu'il y a un autre moment?

4620

LA PRÉSIDENTE :

Demain après-midi, demain soir également. D'accord?

4625 Alors, donc, je vous remercie pour votre présence. Je vous remercie pour vos questions et
on poursuit demain. Bonne soirée!

4630 **AJOURNEMENT**

* * * * *

4635 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4640 ET J'AI SIGNÉ :

4645 _____
Yolande Teasdale, s.o.

4650